

20
23

VOIX

FÉMINISTES



En 2023, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici a recueilli les témoignages d'une dizaine de figures contemporaines du féminisme du monde entier : activistes, médecins, journalistes...

Retrouvez également les prises de parole de la Présidente et de la Déléguée générale de la Fondation.

Sommaire

1. Danièle Kapel-Marcovici

Extrait du discours annuel à l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes du 8 mars 2023

2. Halimata Fofana

Tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines

3. Maxime Ruzniewski

Les hommes doivent s'impliquer pour l'égalité

4. Sophie Tardieu et Florence Bretelle

La Maison des Femmes Marseille Provence

5. Alice Longuet

Renforcer le pouvoir d'agir des femmes au Vietnam

6. Michael Flood

Comment les hommes peuvent agir quotidiennement contre la violence envers les femmes

7. Nisreen Elsaim

La guerre au Soudan : les droits humains en péril

8. Sophie Pouget

Égalité de genre et climat

9. Mana Omar

Retour sur la Women Deliver Conference 2023

10. Christelle Taraud

Lutter efficacement contre les féminicides

11. Isabelle Lonvis-Rome

Un engagement constant pour les droits des femmes

12. Fabienne Lassalle

Les femmes migrantes dans les opérations de sauvetage en mer

13. Natascia Maesi

Recul des droits des femmes et des personnes LGBTQI+ en Italie

14. Alice Apostoly

Les mouvements masculinistes en ligne : comprendre et riposter

15. Fatima Le Griguer

Au cœur d'une unité médicale spécialisée dans les violences conjugales, sexuelles et intrafamiliales

16. Solène Ducretot

Comprendre l'écoféminisme

17. Ayshka Najib

Etre jeune et s'engager en faveur du climat

18. Geneviève Pruvost

Le féminisme de subsistance contre la crise

1. Danièle Kapel-Marcovici

Fondatrice et Présidente de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici
Présidente du Groupe RAJA



**Extrait du discours annuel
à l'occasion de la Journée
internationale des droits
des femmes du 8 mars 2023**

« Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, est une date très importante.

C'est l'occasion de commémorer les victoires qui marquent l'émancipation des femmes.

Rendons aussi hommage à celles et ceux :

- Qui, au quotidien, se battent en faveur d'un monde plus juste et plus égalitaire ;
- Et qui luttent contre les discriminations, les violences, et toutes les formes d'oppression faites aux femmes.

Le 8 mars sonne aussi comme un appel au ralliement.

Les droits des femmes ne sont pas acquis. Ils ne le seront jamais.

L'année 2022 a montré l'urgence de la situation des femmes dans le monde. En Afghanistan et en Iran, les femmes sont effacées de la vie publique et se battent avec un courage remarquable pour leur liberté.

Des droits fondamentaux ont été remis en question : l'accès à l'avortement aux Etats-Unis, en Pologne et en Hongrie a été fortement restreint, et parfois interdit, par les gouvernements.

Certains phénomènes se pérennisent ou s'aggravent : féminicides, mariages forcés, viols de guerre...

En France, aujourd'hui, 80% des femmes pensent qu'elles sont moins bien-traitées que les hommes en raison de leur sexe, alors que 6 hommes sur 10 estiment que les porte-paroles féministes en font trop !

« Rendons hommage à celles et ceux qui se battent en faveur d'un monde plus juste et égalitaire, et qui luttent contre les discriminations, les violences et toutes les formes d'oppression faites aux femmes. »

Nous pouvons toutes et tous agir.

A la Fondation, nous aspirons à améliorer les conditions de vie des femmes et favoriser leur émancipation. La liste est longue mais nombreux sont les projets accompagnés pour lutter pour les droits des femmes.

Depuis 2006, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, c'est 741 projets soutenus dans le monde entier soit près de 16 millions d'euros versés à des associations œuvrant en faveur des femmes et des filles. Nous portons encore et toujours une attention particulière aux femmes vulnérables, qu'elles soient exilées, porteuses d'un handicap, ou sans-abri.

Le fonds d'urgence nous permet de réagir face aux crises qui mettent en péril les droits humains, car ne l'oublions pas : en cas de conflit, les femmes et les enfants sont les premières victimes d'abus.

Le Groupe RAJA soutient les actions de la Fondation. L'égalité de genre est l'affaire de toutes et tous. En cela, les entreprises sont des acteurs économiques qui ont aussi un rôle social et sociétal. »

2. Halimata Fofana

Tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines

Halimata Fofana est une écrivaine et réalisatrice franco-sénégalaise, engagée contre les mutilations sexuelles féminines.

Elle a grandi en France, tout en étant très proche de la culture de ses parents sénégalais.

En 2015, elle publie son premier roman *Mariama l'écorchée vive*, qui brise le tabou de l'excision dont elle a été victime à 5 ans lors d'un voyage familial au Sénégal.

En 2022, elle publie son second roman, *À l'ombre de la cité Rimbaud*, aux Editions du Rocher. Ce livre est un récit bouleversant sur la situation de nombreuses jeunes filles tiraillées entre deux cultures, deux territoires et deux avenir. C'est aussi un témoignage sur le traumatisme de l'excision et ses conséquences.



Comment expliquez-vous la pratique de l'excision ?

Les raisons qui expliquent cette pratique sont doubles : tout d'abord, la volonté d'exercer un contrôle absolu des corps des femmes, c'est notamment pour cela que cette pratique concerne en majorité les bébés et les petites filles. La deuxième raison est la sacralisation de la virginité des femmes et l'importance d'éviter la maternité hors mariage.

L'excision est une pratique qui dépasse le contrôle physique du corps des femmes :

c'est un contrôle également symbolique et psychique. Cet aspect est souvent oublié quand on évoque l'excision et c'est pour cela que la terminologie de « réparer les femmes » excisées, issue du milieu médical, ne convient pas. La réparation physique ne doit pas être considérée comme une fin en soi et encore moins comme la seule et unique solution. Certaines femmes ont besoin de prendre ce chemin, d'autres non, tout dépend de la personne.

Dans le monde, une petite fille est excisée toutes les 4 minutes. En France, on estime à 125 000 le nombre de femmes concernées par l'excision, dont 3 sur 10 qui sont excisées dans leur pays d'origine. Et pourtant, il existe peu de témoignages comme le vôtre. Comment l'expliquez-vous ?

Le tabou du corps de la femme, de sa sexualité, de son sexe est très fort et existe dans toutes les sociétés. Les victimes le com-

prennent de manière implicite et savent qu'il ne faut pas en parler. Et souvent elles ont honte de ce qu'elles ont subi, comme très souvent les victimes de violences sexuelles.

Ce qui me frappe, depuis que j'ai sorti mon livre, ce sont tous les messages que je reçois. Les femmes m'écrivent car elles ont sans doute la sensation que, l'ayant moi-même subi une excision, je suis en mesure d'en-

tendre leur parole.

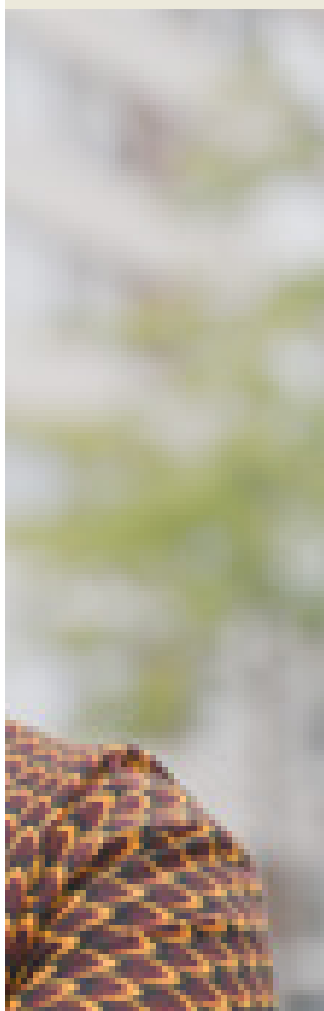
A mon époque, je ne savais pas non plus où frapper. Il est fréquent d'être réorienté vers des associations. Je constate que des

femmes comme moi et beaucoup d'autres, qui sommes françaises, qui avons fait des études supérieures, ne nous retrouvons pas dans ces associations. Les femmes qui y vont sont africaines. Elles n'ont pas le même parcours.

C'est aussi très compliqué de parler d'une problématique comme celle-ci car elle concerne la sphère familiale, ce qui renforce le tabou. C'est très complexe et difficile, et malgré tout on aime nos parents. Il ne faut pas oublier que lorsque les mères excisent les jeunes filles, elles pensent le faire pour le bien de leurs filles et elles l'ont elles-mêmes déjà subi. C'est quelque chose qui se transmet de génération en génération.

Je veux néanmoins insister sur un point : le tabou n'est pas seulement chez les victimes. Il est également dans les médias qui craignent qu'on stigmatise certaines populations, il est chez les enseignants qui ne signalent pas les filles à risques et les vic-

« L'excision est une pratique qui dépasse le contrôle physique du corps des femmes : c'est un contrôle également symbolique et psychique. »



times. Lorsque j'ai été excisée, et que je suis retournée à l'école en marchant très difficilement, aucun enseignant ne m'a demandée ce que j'avais. Le tabou est également chez les médecins et les sages-femmes. Par exemple, parmi les nouvelles générations qui arrivent d'Afrique de l'Est, plus de 86 % des femmes ont subi une excision. Pour ces communautés, il s'agit de couper le clitoris et les petites lèvres et de coudre les grandes lèvres. Seule reste une petite ouverture pour les règles et l'urine. Au moment où ces femmes accouchent en Occident, certaines demandent aux médecins de les recoudre. Or il est évident que si une femme demande à être recousue, ses filles sont en danger. Et pourtant, rares sont les professionnels qui abordent le sujet ou qui font des signalements.

Comment avez-vous réussi à briser ce tabou ?

C'est grâce à l'école. Et c'est d'ailleurs ce qui nous différencie de nos mères. Nous avons appris à remettre en question et à remettre en cause. J'ai fait des études littéraires, je lis énormément et on ne peut pas me demander de m'assois quelque part et me dire que quelqu'un va réfléchir pour moi. Nos parents, eux, ont quitté l'Afrique et étaient dans l'urgence pour survivre. Quand on part comme cela, ce qui nous reste est la culture. Et généralement, ceux qui sont partis y sont davantage attachés que ceux qui sont restés.

Quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place pour lutter contre l'excision ?

Je sais qu'en Belgique, une campagne de sensibilisation sur l'excision et le mariage forcé est en train d'être montée, à destination des professionnels de la santé, des enseignants, des éducateurs. Je pense que c'est une bonne pratique et qu'il est important de sensibiliser tous ceux qui peuvent être en contact avec des victimes.

« On change les choses pas à pas au quotidien. »

En France c'est très compliqué. En 2019, Marlène Schiappa a lancé un plan contre l'excision mais il existe déjà une loi française qui interdit toute mutilation. Quand on discute dans les familles, on réalise que ce ne sont pas les lois ou les plans qui vont changer les choses. On change les choses pas à pas, au quotidien. Il faut des cours d'alphabétisation, des cours de cuisine, pour que les femmes sortent de leur quotidien et qu'elles rencontrent d'autres femmes, des femmes différentes. C'est essentiel parce que cela leur permet de pouvoir s'exprimer en leur nom. Dans nos familles, l'individu n'existe pas, c'est le collectif qui prime.

En tant qu'anciennes victimes, nous avons également une responsabilité. Nous devons briser le tabou et parler à nos mères. Ne pas parler, c'est participer.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Souvent on me demande comment j'ai survécu. Je parle souvent de puits de lumière. C'est beaucoup grâce à la beauté des choses que j'ai avancé. Lire de la poésie, aller à la Comédie-Française, regarder des immeubles haussmanniens, écouter Céline Dion. C'est très important d'avoir de la beauté dans sa vie.



Avocat de formation, ancien journaliste, Maxime Ruzniewski fut conseiller de Najat Vallaud-Belkacem au ministère des droits des femmes de 2012 à 2014.

Co-fondateur de la Fondation des femmes, il en a été l'administrateur bénévole pendant deux ans. Maxime dirige Remixt (remixt.co), une solution d'accompagnement sur les sujets de diversité et inclusion en entreprise (sexisme, homophobie, racisme, etc). Lauréate du French Tech Community Fund 2020, Remixt est soutenue par le ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il publie son premier essai en février 2023 aux éditions Marabout *Petit manuel du féminisme au quotidien*.

3. Maxime Ruzniewski

Les hommes doivent s'impliquer pour l'égalité

Le 8 février 2023, vous avez sorti le *Petit manuel du féminisme au quotidien* chez Marabout. Pouvez-vous nous présenter votre livre ?

C'est un livre qui s'adresse aux femmes et aux hommes. Il permet de répondre aux questions qu'on se pose depuis une dizaine d'années sur l'équilibre des tâches domestiques, l'éducation des enfants, le sexisme sur le lieu de travail, les violences faites aux femmes et plus généralement, les agissements sexistes, que ce soit dans la rue, à la maison, au travail... Ce livre permet, sans donner des leçons, de fournir quelques clés pour agir. Parce que l'égalité femmes-hommes, c'est avant tout un changement des comportements et un peu de courage, pour nous permettre d'arriver à l'égalité réelle.



Pourquoi l'avoir écrit, et qu'avez-vous voulu mettre en avant ?

Les changements individuels peuvent accélérer le mouvement. On est en droit d'exiger une implication très forte de nos politiques, des changements et plus de moyens, notamment parce qu'il en manque contre les violences faites aux femmes. Mais si, au niveau individuel on n'arrive pas à se stabiliser, à faire en sorte que, en tant que parents, grands-parents, grands frères, grandes sœurs, amis, on n'insuffle pas une culture de l'égalité, je pense qu'on n'y arrivera pas. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit ce livre.

Vous avez été élu « homme féministe de l'année » par l'association médiaClub'Elles en 2018.

Qu'est-ce que c'est être féministe selon vous ?

Avant tout, ce prix est une manière de montrer que les hommes doivent s'impliquer dans le chemin vers l'égalité réelle. Je n'en tire aucune gloire, je tiens à le préciser. Pour moi, être féministe c'est uniquement être pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Et se l'appliquer à soi et aux autres. Je pense qu'il faut s'interroger sur le terme de « féministe ». Il clive autour de nous, c'est peut-être qu'on n'a pas suffisamment expliqué à quel point c'est un mouvement qui allait nous rendre collectivement plus heureux et épanouis. Comme je le dis souvent, les hommes vont peut-être perdre des privilèges, mais ils vont en gagner d'autres. Actuellement, on s'interroge beaucoup sur notre rapport au temps, au travail et sur l'égalité femmes-hommes. Je pense que la culture du patriarcat et de la domination masculine sont vouées à disparaître. Mais pour ça, il va falloir se responsabiliser.

Vous avez monté la plateforme Remixt pour sensibiliser, au sein des entreprises à l'inclusion et la diversité sous toutes ses formes. Selon vous, quels sont les meilleurs moyens pour sensibiliser des personnes qui ne sont pas forcément intéressées par ces questions-là ?

Remixt est une plateforme digitale qui permet de sensibiliser et de sonder le ressenti et les attentes des salariés sur les questions de sexisme, de harcèlement sexuel, de handicap, d'homophobie... La plateforme touche tous les sujets liés à la diversité et l'inclusion. La meilleure manière de parler à tout le monde est d'utiliser de la pédagogie et un ton un peu ludique. Cela ne veut pas dire léger. Être ludique, c'est transformer la manière de communiquer pour toucher celles et ceux qui ne s'intéressent pas forcément au premier abord à ces sujets. Pour ce faire, Remixt utilise des supports ludiques comme une série audiovisuelle conçue par des expert.e.s qui s'expriment sur leurs sujets.

Une date, une anecdote ou une personne inspirante ?

Alors je vais dire Malala Yousafzai puisqu'elle est, pour moi, une véritable héroïne et quelqu'un d'extrêmement inspirante sur le dépassement de soi, l'abnégation et ce qu'elle symbolise pour toutes les petites filles du monde entier.

4.

Sophie Tardieu Florence Bretelle

La Maison des femmes Marseille Provence



Créée en 2022, la Maison des femmes Marseille Provence est un lieu unique d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes vulnérables et victimes de violences.

La Fondation RAJA-Danièle Marcovici s'est entretenue avec Sophie Tardieu, responsable du parcours « Education et Prévention en santé sexuelle et affective » et Florence Bretelle, cheffe de service au sein de cette nouvelle Maison des femmes.

Vous avez co-fondé la Maison des femmes de Marseille. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est une Maison des femmes (MDF) ? Pourquoi est-ce important pour la ville de Marseille ?

Nous sommes un petit groupe de cinq femmes, professionnelles de santé, qui avons cofondé la Maison des femmes Marseille Provence. L'objectif initial était de dupliquer le modèle de Saint Denis, créé par le Dr Ghada Hatem.

Ouverte en janvier 2022, La Maison des femmes Marseille Provence est un lieu unique dans lequel nous prenons en charge des femmes victimes de violences. C'est avant tout un service de soins de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (AP-HM). Nous sommes une unité de consultation, localisée à l'hôpital de La Conception.

Il y a 14 Maisons des femmes aujourd'hui en France. Elles reposent sur le même modèle :

Un guichet unique, adossé à un hôpital, qui propose une prise en charge globale (médicale, psychique, sociale et juridique), qu'il s'agisse de consultations individuelles ou d'activité de groupe.

A Marseille, nous proposons 3 parcours de soin en fonction des profils des femmes prises en charge:

- Les femmes victimes de tout type de violences : physiques, psychologiques, sexuelles et sexistes, conjugales, intra familiales, actuelles ou passées.
- Les femmes victimes de mutilations sexuelles.
- Les femmes enceintes en situation de violence.

Nous avons également un 4^{ème} parcours très important, qui est un parcours de prévention et éducation en santé sexuelle et affective. C'est bien de soigner mais c'est encore mieux de prévenir et d'éduquer la population ! Pour nous, professionnels de santé, l'éducation est le vecteur de la prévention des violences faites aux femmes.

C'est dans ce parcours que nous développons des formations innovantes en lien avec Aix Marseille Uni-

versité, notamment le programme « Women 4 Women » un programme de pair-éducation autour de la santé des femmes, pour les femmes par les femmes.

La Maison des femmes Marseille Provence est la première structure de ce type en région PACA. Bien que le tissu associatif soit très dense sur le territoire marseillais, il n'existait pas de lieu dédié à la prise en charge médicale des femmes victimes de violences.

Pourtant, ce type de lieu est particulièrement nécessaire, les chiffres 2022 sur la violence conjugale à Marseille le montrent :

- 4292 victimes de violences conjugales soit 12 cas de violences conjugales par jour.
- 2800 affaires traitées par le Procureur.

A l'AP-HM, sur une année, près de 400 femmes ont dû être hospitalisées des suites de violences conjugales, près de 80 n'avaient pas 18 ans.

Par rapport à d'autres formes de violences, quelles sont les particularités des violences conjugales ?

Les violences conjugales ont ceci de particulier qu'elles se passent dans le cercle intime. Toute violence conjugale est basée sur une relation de domination au sein du couple. Il ne s'agit pas d'un simple conflit. Elles sont intentionnelles et répondent à un processus sous-tendu par l'emprise de l'auteur sur la victime. Les violences conjugales peuvent prendre différentes formes : violences verbales, violences physiques, violences psychologiques, violences sexuelles, violences administratives et économiques... bien sur, ces types de violences peuvent coexister au sein du couple.

La violence conjugale entraîne des conséquences graves sur la santé psychique, la santé somatique de la victime mais également en termes de santé sexuelle et affective. Des études récentes ont montré que les femmes victimes de violences perdaient une à quatre années de vie en bonne santé.

Ces violences sont sanctionnables par la loi.

Par ailleurs, dans un contexte de violences conjugales, les enfants sont considérés comme co-victimes à partir du moment où ils se trouvent sur le lieu des violences.

Quel est le processus d'accueil classique lorsqu'une femme se rend à La Maison des femmes pour obtenir de l'aide ? Vers qui sont-elles redirigées après leur arrivée ?

Les femmes arrivent à la MDF selon différentes manières. Elles peuvent être adressées par un service clinique de l'hôpital (les urgences, le service de gynéco-obstétrique, la psychiatrie, les services somatiques), elles peuvent être également adressées par des structures d'hébergement avec qui nous avons des liens de partenariat, des associations qui accompagnent les femmes victimes de violence et qui n'ont pas accès aux soins médicaux. Environ 10 % des femmes viennent parce qu'elles ont entendu parler de la MDF dans les médias.

L'accueil à la Maison des femmes est inconditionnel. Les femmes ont un premier contact (physique ou téléphonique) avec le secrétariat, qui permet de mesurer le niveau d'urgence, puis un premier entretien d'évaluation. Il s'agit d'un examen pluridisciplinaire, menée par deux professionnels de santé, un professionnel médical (gynécologue ou sage-femme) et un professionnel non médical (psychologue ou assistante sociale). Une évaluation des besoins médicaux, psychiques, sociaux et juridiques est réalisée lors de cet entretien. Puis un parcours de soins est proposé à la femme en fonction de ses besoins : des consultations gynécologiques, obstétricales, sexologiques, psychiatriques, psychologiques, un accompagnement social, juridique (avec une permanence d'avocats au sein de la MDF) mais également des activités de groupe permettant aux femmes de retrouver une estime de soi souvent perdue (groupe de parole, ateliers de karaté...). L'objectif est de prendre en charge les conséquences de la violence sur leur santé, de les faire sortir du cycle de la violence et de leur redonner une autonomie dans leur vie.

Si un ou une proche est victime de violences conjugales, comment peut-on l'aider ?

La réponse tient en quatre mots : écouter, croire, accompagner et orienter.

Il est extrêmement dur pour les femmes de verbaliser le fait qu'elles sont victimes, notamment pour les victimes de violences conjugales. On touche au très intime. C'est un long cheminement que nous accompagnons à la Maison des femmes. Chaque femme a sa temporalité. Il ne faut pas brusquer cette temporalité. Nous sommes persuadées que « dire c'est faire exister les choses ».

Comment expliquez-vous la hausse des violences conjugales ces dernières années ?

Les chiffres font froid dans le dos :

- 220 000 femmes subissent des violences conjugales.
- 1 femme sur 10 est victime de violences conjugales en France.
- 85 % des victimes de violences conjugales sont des femmes.
- Une femme décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint.
- 7 % des femmes seront victimes d'un viol au cours de leur vie, majoritairement par un proche.
- 30 % des cas de violences conjugales débutent lors de la première grossesse.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la hausse des violences conjugales :

Tout d'abord le fait que l'on en parle plus ouvertement, bien sûr il y a eu le #MeToo et le Grenelle des violences conjugales en 2019. La parole des femmes s'est libérée.

Le COVID a eu un impact également négatif sur les violences en confinant les couples et les familles.

En parallèle, il y a eu une amélioration de l'accompagnement et de la prise en charge des femmes victimes, notamment au niveau de la Police et de la Justice mais également par les professionnels de santé.

Les professionnels de santé effectuent de manière plus systématique un dépistage des femmes victimes de violences. Les recommandations de la Haute Autorité de Santé publiées en 2019 sont davantage connues. Les professionnels sont mieux formés à ce dépistage et les outils se développent.

L'éducation s'est également renforcée, il s'agit d'ailleurs

d'une des missions de la Maison des femmes.

« Soigner ces femmes victimes de violences c'est bien, prévenir sensibiliser c'est encore mieux ». Pour nous, l'éducation est clairement le vecteur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Alors certes, il y a encore beaucoup à faire quand on regarde les chiffres des violences, les chiffres de l'éducation à la santé sexuelle chez les plus jeunes, mais tous ensemble (politiques, professionnels de santé, police, justice, associations) nous sommes sur la bonne voie !



Sophie Tardieu

Praticienne hospitalière de Santé Publique depuis 2001 à l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille, spécialisée dans le domaine de la périnatalité. Dr Sophie Tardieu a co-fondé en 2022 la Maison des femmes Marseille Provence avec Pr Florence Bretelle, Dr Hélène Heckenroth, Dr Anaïs Nuttall et Françoise Cerri. Au sein de la Maison des femmes, Sophie TARDIEU est responsable du parcours « Education et Prévention en santé sexuelle et affective ». Elle met en place des actions de santé publique, construit des programmes innovants d'enseignement et formation fondées notamment sur des concepts de pair-éducation et d'« aller vers ». Elle est également en charge du développement des partenariats et du mécénat pour La Maison des femmes. Elle fait partie du Collectif Re#Start qui rassemble les Maisons des femmes au niveau national.



Florence Bretelle

Florence Bretelle est Professeure des Universités et praticienne hospitalière en Gynécologie Obstétrique à la faculté de médecine de Marseille à l'Université d'Aix-Marseille, Chirurgien des hôpitaux, Gynécologue obstétricien à l'AP-HM. Elle assure également les fonctions de Chef de service de la Maternité de l'Hôpital de la Conception à Marseille et est Présidente du « Réseau Méditerranée », réseau de périnatalité de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Chef de service de la Maison des femmes Marseille Provence depuis sa création en 2022, la Maison des femmes Marseille Provence est un service de l'AP-HM. Son fonctionnement repose sur une équipe fondatrice incluant les Dr Heckenroth, Tardieu, Nuttall et Mme Cerri, sage-femme. L'équipe opérationnelle qui reçoit les femmes et organise leurs parcours doit doubler en 2024 dans de nouveaux locaux attendus pour fin 2023.



5. Alice Longuet

Renforcer le pouvoir d'agir des femmes au vietnam

Alice Longuet, coordinatrice projets et représentante pays, revient sur les objectifs et les derniers projets de l'ONG.

BATIK International, association soutenue par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, mène des projets développe des projets solidaires favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes fragilisées en Europe, au Vietnam et au Maghreb.

Pouvez-vous présenter l'association ?

BATIK International est une ONG française créée en 1998 à l'initiative de deux petites filles d'immigrés. Le nom « Batik » (« tissu entrelacé de fils à motifs fleuris provenant d'une technique d'impression utilisée en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient ») tisse des liens entre les différentes cultures et pays touchés par l'association. Son objectif principal consiste à renforcer le pouvoir d'agir des populations vulnérables. Son siège est situé en France mais elle intervient également en zone Meda et au Vietnam.

Quels mots choisiriez-vous pour décrire l'association ?

« Pouvoir d'agir » désigne le cœur et les objectifs de Batik : accompagner les bénéficiaires par un renforcement de l'accès à la connaissance, de la prise de conscience de leurs capacités et de l'estime de soi. Au travers de ces paramètres, se développe leur pouvoir d'agir, c'est-à-dire, la possibilité pour eux d'être acteurs de leur propre changement et de l'évolution de leurs droits.



Pouvez-vous définir les principaux objectifs de Batik ?

Les principaux objectifs de Batik sont les suivants :

- Renforcer les capacités des bénéficiaires et partenaires : par une approche multi-partenaire, Batik garantit la longévité de ses projets et l'autonomie de ses partenaires et bénéficiaires sur place, afin de ne pas créer de liens de dépendance avec l'ONG ;
- En France, renforcer le pouvoir d'agir des personnes migrantes : par le relai d'un programme de coopération, celles-ci sont intégrées auprès des agriculteurs et personnes âgées ;
- Au Vietnam, renforcer le pouvoir d'agir des femmes des zones industrielles de Vinh Phuc et de Hai Duong, des étudiant.e.s des universités partenaires dans le cadre du programme « Hy vong » soutenu par la Fondation et des victimes de violences basées sur le genre.

Quels sont les derniers projets de Batik ?

Récemment, Batik a développé les deux projets suivants :

Le programme « Firewall » est né d'une sollicitation de l'université économique et technique de Bắc Thăng Long. Du fait de la pandémie de Covid-19, certains étudiants ont eu accès aux outils numériques alors que ce n'était pas le cas avant. Ces derniers ne maîtrisaient pas ces outils et les jeunes filles en particulier se sont trouvées exposées à des menaces en ligne. Batik a mis en place un programme d'éducation au numérique croisé à des connaissances sur l'éducation sexuelle et reproductive. En effet, la maîtrise des compétences liées ces outils coïncide avec l'adaptation avec un environnement de vie connecté dans lequel les étudiant.e.s vont être baignés : shopping, dating en ligne, recherche professionnelle... De plus, le programme prépare une entrée rapide dans la vie active. Avoir des compétences numériques permettra aux étudiant.e.s d'accéder à des emplois plus stables,

sécurisés et durables, notamment pour celles et ceux qui sont issu.e.s de quartiers défavorisés comme c'est le cas des étudiant.e.s de la région de Bắc Thăng Long. Le projet « Consentement » est né à la suite de l'expérience « Hy vong » menée aux côtés des universités. Dans la dynamique de prévention des violences basées sur le genre, un grand absent est apparu : l'accès aux connaissances en matière de santé sexuelle et reproductive et de contraception. Au sein des universités, il y a un manque de formation des équipes pédagogiques et des étudiant.e.s sur la question. Ces dernier.e.s sont pourtant très demandeurs de connaissances afin de réduire les risques de grossesses accidentelles ou la transmission d'infections sexuellement transmissibles. Batik souhaiterait travailler davantage sur ce sujet et possède des partenaires de longue date, tels que l'Académie des Femmes à Hanoi, intéressés par la thématique et qui souhaiteraient tirer profit de l'expertise genre de Batik. De son côté, l'ONG souhaite poursuivre le développement de ce projet et le travail aux côtés de la jeunesse vietnamienne, qui s'est toujours montrée motivée, engagée et intéressée par ces enjeux.



6. Michael Flood

Comment les hommes peuvent agir quotidiennement contre la violence envers les femmes

Dans une société où le combat pour l'égalité des sexes est de plus en plus prégnant, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici aborde le sujet du rôle des hommes dans cette lutte. Découvrez l'interview du professeur Michael Flood (Queensland University of Technology) auteur du livre *Les hommes s'engagent : Une boîte à outils pour l'action dans la vie quotidienne des hommes*, qui évoque l'importance pour les hommes de s'impliquer activement dans la lutte contre la violence envers les femmes.

À travers ses livres, et son expérience personnelle, le professeur Michael Flood offre des perspectives sur la façon dont les hommes peuvent contribuer à changer les normes de genre, en éduquant et sensibilisant leur entourage. Loin d'être une lutte de femmes, il nous démontre que la violence de genre est un problème sociétal qui nous concerne toutes et tous.



Pourquoi est-il important que les hommes s'impliquent dans la lutte contre la violence envers les femmes, et qu'est-ce qui vous a inspiré pour écrire *Men Speak Up: A toolkit for action in men's daily lives* (en français : *Les hommes s'engagent : Une boîte à outils pour l'action dans la vie quotidienne des hommes*) ?

Il est essentiel que les hommes s'impliquent activement dans la lutte contre la violence envers les femmes pour plusieurs raisons. Premièrement, la violence est principalement perpétrée par des hommes. La plupart des hommes ne sont pas violents envers les femmes, du moins dans la plupart des contextes. Cependant, lorsque des violences domestiques ou sexuelles se produisent, ce sont majoritairement des hommes qui en sont responsables.

Deuxièmement, la masculinité est pour grande partie responsable de la violence de certains hommes envers les femmes et les filles. Par masculinité, je fais référence à la manière dont les hommes sont socialisés ou élevés, ainsi qu'aux messages qu'ils reçoivent sur ce que signifie être un homme. La masculinité joue un rôle dans la perpétuation de cette violence.

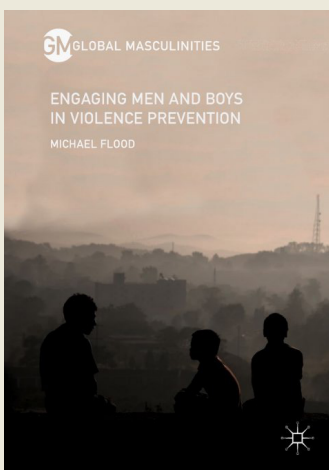
La troisième raison est plus optimiste : les garçons et les hommes ont un rôle positif à jouer. En agissant, ils peuvent prévenir et réduire cette violence.

En ce qui concerne le livre, j'ai été mandaté par une organisation nationale de prévention de la violence, White Ribbon Australia, pour le rédiger. White Ribbon Australia fait partie d'une campagne internationale connue sous le nom de Campagne du Ruban Blanc. J'étais déjà très engagé dans la lutte contre la violence des hommes et écrire ce livre m'a donné l'occasion de compiler des conseils pratiques sur ce que les hommes peuvent faire pour prévenir et réduire la violence envers les femmes et les filles.

Comment les hommes peuvent-ils remettre en question les normes de genre qui perpétuent la violence envers les femmes, et quel rôle jouent l'éducation et la sensibilisation pour donner aux hommes les moyens de devenir des alliés ?

Parfois, des hommes viennent me voir et sont préoccupés par la violence contre les femmes. Ils reconnaissent que c'est un problème grave et me disent, par exemple, qu'ils connaissent une amie qui a été victime de viol ou d'agression. Ils me demandent : « Que puis-je faire ? Comment puis-je, en tant qu'homme, aborder cette question ? » Selon moi, la première étape consiste, pour chaque homme, à commencer par lui-même.

Nous devons examiner notre propre comportement et nous assurer que nous traitons les femmes et les filles de notre entourage avec respect et bienveillance. C'est la première étape pour remettre en question les normes de genre et les inégalités qui perpétuent la violence envers les femmes.



La deuxième chose que nous pouvons faire est de prendre la parole et agir

de manière plus large. Lorsque quelqu'un a des commentaires sexistes et dénigrants, tels que par exemple prétendre que certaines femmes demandent à être violées ou que certaines femmes sont responsables de la violence qu'elles subissent, nous devons intervenir. De même, si nous constatons que des hommes autour de nous traitent les femmes avec irrespect, sexisme ou hostilité, nous devons réagir. En d'autres termes, les hommes peuvent jouer un rôle significatif en tant que témoins actifs en prenant la parole et en agissant dans la vie quotidienne, que ce soit dans les lieux de travail, les familles, les écoles, les institutions religieuses ou les environnements sportifs.

Je crois qu'il existe dans de nombreux pays de nombreux hommes qui ne tolèrent pas ou ne soutiennent pas la violence contre les femmes. Cependant, ils peuvent avoir du mal à identifier le rôle qu'ils peuvent jouer pour aborder cette question. Il est crucial de leur faire prendre conscience qu'ils ont

« Nous devons examiner notre propre comportement. »

effectivement un rôle à jouer. Les campagnes d'éducation, les initiatives sur les réseaux sociaux et les événements peuvent activement inviter les hommes à prendre part à l'égalité. Les femmes féministes ont toujours invité les hommes à se joindre à elles dans leurs efforts

visant à mettre fin à la violence des hommes contre les femmes, mais on constate tout de même que certains manquent d'intérêt, voire nourrissent de l'hostilité envers cette problématique. L'éducation et la sensibilisation peuvent aider les hommes à réaliser qu'ils peuvent réellement faire une différence et contribuer à cette cause.

Quels sont les défis que rencontrent les hommes lorsqu'ils abordent la question de la violence contre les femmes, et comment peuvent-ils les surmonter ? Comment les hommes peuvent-ils créer des espaces bienveillants pour permettre aux femmes de partager leurs expériences et leurs préoccupations ?

Les hommes ont une compréhension limitée du phénomène des violences faites aux femmes. Ils ne réalisent pas sa prévalence et ont une définition plus restreinte des différentes formes de violences que les femmes. En conséquence, leurs attitudes sont souvent moins avancées que celles des femmes. Ils perçoivent souvent la violence contre les femmes comme un problème féminin. Bien qu'ils puissent reconnaître son importance et la considérer comme un enjeu social majeur, ils ont du mal à voir en quoi cela les concerne ou pourquoi ils devraient agir.

De plus, beaucoup d'hommes surestiment le niveau de tolérance des autres hommes à l'égard des violences faites aux femmes. Par exemple, imaginons un groupe de 8 hommes. Deux sont ouvertement sexistes et 6 ne le sont pas. Un des deux fait un commentaire sexiste. Si personne ne dit rien, tous pensent que cette opinion est partagée par les 8 hommes. Les hommes s'abstiennent souvent de s'exprimer par peur des réactions des autres, en particulier des autres hommes.

Lorsque les hommes veulent agir, d'autres défis se présentent. Certains considèrent à tort que le problème concerne uniquement les autres, ignorant le fait que de nombreux hommes ont été auteurs de violence. Il est essentiel que les hommes réfléchissent à leur propre comportement et en assument la responsabilité. Une autre erreur courante est que les hommes ont tendance à dominer ou à diriger les campagnes de mobilisation contre la violence, reléguant parfois les femmes au second plan. Certains hommes pensent qu'ils doivent être parfaits avant de s'exprimer, estimant qu'ils ne peuvent aborder le problème que s'ils n'ont jamais mal agi par le passé. En réalité, les hommes peuvent reconnaître leur comportement passé inapproprié, en assumer la responsabilité et s'efforcer d'améliorer leur conduite.

Des défis se présentent également lorsque les hommes s'engagent dans des discussions avec des femmes sur ces questions. Certaines femmes peuvent se méfier ou être sceptiques quant au soutien des

hommes à cette cause, ce qui est compréhensible compte tenu du fait qu'historiquement, les hommes ont tendance à prendre le contrôle et dominer les espaces. De plus, certains hommes peuvent prétendre être féministes dans un but intéressé, et notamment sexuel. Il n'est pas rare d'entendre de la part des hommes un vocabulaire féministe qui n'est pas sincère. En conséquence, les hommes qui s'engagent activement dans ces questions peuvent faire face à la méfiance de la part des femmes. Également, les éloges et la reconnaissance envers les hommes qui s'engagent sont souvent excessifs, et bien plus importants que ceux destinés aux femmes. Ils sont souvent disproportionnés par rapport aux efforts réels fournis et injustes.

Quels conseils donneriez-vous aux hommes qui souhaitent devenir des alliés ? Existe-t-il des initiatives ou des campagnes spécifiques que vous recommandez pour faire une différence tangible dans la vie des femmes victimes de violence ?

La première chose que les hommes doivent faire est de se concentrer sur eux-mêmes. Nous devons examiner de manière critique nos propres comportements et relations pour nous assurer de traiter les femmes, les filles et les autres avec respect et bienveillance. Cependant, pour mettre réellement fin à la violence des hommes contre les femmes, le changement personnel ne suffit pas. Nous devons également nous engager dans un changement social collectif. Par conséquent, les hommes doivent contribuer aux campagnes, groupes et réseaux de défense des droits des femmes qui luttent contre la violence des hommes depuis au moins 40 ans.

Lorsque les hommes commencent à s'impliquer dans ce travail, il faut apprendre. Nous devons explorer les théories féministes et écouter activement les perspectives des femmes. Nous devons examiner de manière critique les médias que nous consommons, y compris les émissions de télévision, les films et la pornographie, et analyser les messages qu'ils véhiculent.

Une façon pour les hommes de contribuer est de soutenir les groupes et les campagnes locales de défense des droits des femmes. Ils peuvent donner de l'argent ou de leur temps. Il est important de ne pas s'attendre à être sous les projecteurs ou à recevoir immédiatement une reconnaissance et un statut. Les hommes doivent être prêts à effectuer un travail non rémunéré et peu valorisé, et se renseigner sur la manière dont ils peuvent être utiles aux femmes au sein de ces organisations.

De plus, je recommande de rechercher des initiatives qui visent spécifiquement à impliquer les hommes dans ce travail. Des campagnes internationales telles que la campagne du Ruban Blanc existent. De nombreux pays ont également des groupes et des réseaux d'hommes antisexistes ou pro-féministes. Il est crucial pour les hommes d'entrer dans ces espaces avec humilité et de reconnaître que la confiance et l'acceptation ne peuvent être supposées, elles doivent être méritées.

En résumé, les hommes doivent entreprendre un voyage de réflexion sur eux-mêmes et de changement personnel tout en soutenant et en contribuant activement aux campagnes et aux organisations de défense des droits des femmes. En agissant ainsi, nous pouvons jouer un rôle actif pour éradiquer la violence contre les femmes.

Quelles étapes pensez-vous être nécessaires pour créer un avenir idéal où les hommes agissent activement contre les violences faites aux femmes ?

Les premières étapes pour créer un avenir exempt de violence nécessitent un changement de comportement chez les hommes. La violence contre les femmes est fondamentalement un problème de comportement au sein d'un certain groupe d'hommes, une minorité significative dans de nombreux pays. Ce n'est qu'en transformant ce

comportement que nous pourrions mettre fin à la violence des hommes envers les femmes.

Pour y parvenir, il est également nécessaire de s'attaquer aux inégalités de genre plus larges, aux structures patriarcales et aux normes sociales qui favorisent et perpétuent cette violence. Nous devons remettre en question les normes de genre et les inégalités qui contribuent à ce que certains hommes deviennent des agresseurs, des individus qui exercent des pressions, exercent un contrôle et utilisent la coercition envers leurs partenaires, ou qui se livrent à du harcèlement sexuel dans l'espace public, par exemple.

Pour que cette transformation se produise, les hommes doivent s'unir aux femmes dans une action collective pour susciter un changement social. Il est particulièrement important pour les hommes de concentrer leurs efforts sur les autres hommes, car les femmes sont déjà submergées de conseils sur la manière de réduire leur risque d'agression ou de viol et de naviguer dans des relations violentes. Il y a eu un manque d'accent mis sur le rôle que les hommes peuvent jouer en s'abstenant eux-mêmes d'utiliser la violence et en remettant en question les comportements des autres hommes. Ainsi, pour les hommes engagés à mettre fin à la violence des hommes envers les femmes, notre attention devrait se porter principalement sur nous-mêmes, puis sur l'engagement avec d'autres hommes. Nous devrions nous efforcer de changer le comportement des hommes et de favoriser des modes de vie sains et équitables sur le plan du genre, en promouvant des masculinités positives chez les hommes et les garçons.



7. Nisreem Elsaim

La guerre au Soudan : les droits humains en péril

Nisreen Elsaim est une jeune leader soudanaise, la présidente du Sudan Youth Organization on Climate Change (SYOCC) et membre du groupe consultatif des jeunes sur le changement climatique du Secrétariat général des Nations unies.

Elle passionnée par le changement climatique et la gouvernance environnementale. Elle est titulaire d'un Master of Science en énergies renouvelables de l'Université de Khartoum. Actuellement, elle poursuit et défend la paix, la démocratie sociale, la justice et les droits de l'homme.

Le Soudan traverse aujourd'hui une guerre. Pouvez-vous faire le point sur cette situation extrêmement préoccupante ? Quel est l'historique de ces affrontements ?

Les médias rapportent que ce que traverse le Soudan est une guerre civile. En réalité, ce n'est pas le cas : les origines de cette guerre remontent à 2003 avec le gouvernement dictatorial précédent. Ce dernier, qui soutenait le terrorisme, a créé une milice au sein de l'armée pour effectuer des actions que l'armée ne pouvait pas faire elle-même. Cette milice comptait près de 20 000 combattants provenant de différentes régions : Soudan, Afrique centrale, Niger, Tchad... Avec les années, la milice a pris de l'ampleur et revendique désormais le pouvoir. Elle s'est donc retournée contre l'organe qui l'avait créée à l'origine.

Au début de leur soulèvement, surtout les premiers jours, les miliciens visaient les zones, maisons et bâtiments militaires. Mais les pillages et la guerre ont progressé et ils se sont mis à viser de plus en plus les civils. Progressivement, l'armée soudanaise n'avait plus d'infanterie. Toutes les unités militaires de terre étaient issues de la milice. Le seul moyen pour réprimer ce soulèvement était de faire appel à l'armée de l'air. En général, celle-ci visait les zones et quartiers où campaient les miliciens. Des dégâts collatéraux étaient toutefois souvent constatés : l'armée de l'air détruisait par

inadvertance des habitations, des quartiers et des commerces.

Ainsi, les habitants du Soudan, et en particulier ceux qui se situent dans les zones de conflit, sont tués par les miliciens ou par les bombardements de l'armée de l'air ou meurent de la faim ou de l'absence de médicaments car ils sont cloîtrés chez eux. Les gens souffrent de multiples manques et notamment d'une pénurie de médicaments à cause de la guerre.

Dans quelle mesure les femmes et les filles sont-elles particulièrement menacées en cette période de conflit ?

A l'origine, lorsque le précédent gouvernement dictatorial était au pouvoir, les femmes et les filles étaient particulièrement ciblées par les mesures restrictives du régime. Elles encouraient par exemple le risque d'être emprisonnées si elles se promenaient dans la rue en pantalon. La loi permettait aux policiers de déterminer si les tenues des femmes et des filles étaient appropriées ou "injurieuses".

Néanmoins, en décembre 2018, ce sont les femmes et les filles qui ont entamé la première marche contre la dictature. En 2019, la révolution soudanaise a débuté. La même année, la dictature a été renversée et un gouvernement civil a été mis en place. A alors débuté une période de transition.

Malheureusement, avant la fin de cette période, en octobre 2021, un coup d'Etat à l'encontre du nouveau gouvernement a été perpétré, ce qui a engendré de nouveaux problèmes d'insécurité.

Les femmes, quelque soit leur âge, ont tout d'abord été victimes d'enlèvements. Elles ont été asservies et contraintes aux tâches ménagères des soldats ou ont été utilisées comme esclaves sexuelles et vendues dans des marchés. Certaines d'entre elles sont

parvenues à s'échapper et ont dénoncé les situations inhumaines qu'elles avaient subi, tandis que d'autres ont trouvé la mort. Dans les zones où la milice est présente, les corps de femmes jonchent les rues. Les survivantes qui ont rejoint des zones plus sûres rencontrent des problèmes sanitaires : elles n'ont pas accès aux serviettes hygiéniques lors de leurs menstruations car, comme le shampoing ou la crème, ce produit n'est pas considéré comme un nécessaire de survie. Les situations vécues des femmes sont ainsi très variées.

Puis, la milice empêche ces dernières de se rendre à l'hôpital. Par exemple, une femme soudanaise enceinte a tenté de se rendre dans une clinique avec son père pour accoucher. Les miliciens ont ouvert le feu et elle a perdu la vie avant de parvenir à l'hôpital. Son bébé qui a survécu est né orphelin.

L'armée procède également à une mobilisation générale des civils. Les hommes mais aussi les femmes sont contraints de rejoindre ses rangs. Beaucoup parmi elles ne veulent pas se battre ou n'ont aucune expérience du combat et du port d'armes. Jusqu'ici au Soudan, les femmes pouvaient être policières mais pas militaires.

Comment envisagez-vous la suite des événements ?

Des négociations sont en cours mais elles ne semblent pas prometteuses. Si les affrontements venaient à cesser maintenant, d'importants problèmes persisteraient.

Premièrement, lorsque la guerre a éclaté, 31 000 criminels ont retrouvé leur liberté et courent maintenant les rues. Les prisons avaient été ouvertes car il n'y avait ni eau, ni électricité, ni nourriture. Certains pénitenciers avaient également été attaqués.

Dans un deuxième temps, il y a beaucoup de pillages. Des bandes organisées ont volé de nombreuses denrées dans les magasins. Elles se sont aussi emparées d'un entrepôt contenant un grand nombre d'armes.

« Et comme à chaque épisode d'insécurité, les femmes ont été les premières cibles. »

Elles sont aujourd'hui lourdement armées, ce qui intensifie la violence lors des affrontements. Il y a par conséquent un problème de sécurité et d'attaques faites aux biens : des centrales électriques, hôpitaux, écoles et des centrales de traitement de l'eau ont été détruites. Cela demandera beaucoup de réparation et d'efforts pour rétablir l'ordre.

Le dernier défi est d'ordre politique : à la fin de la guerre, le régime qui restera au pouvoir sera probablement de nature militaire et donc autoritaire et agressif et prétendra maintenir la paix et la sécurité.

Quelles recommandations souhaiteriez-vous formuler à l'attention des personnes souhaitant faire des dons ou agir face à ce qu'il se passe au Soudan ?

Le Soudan est aujourd'hui très divisé. Tous les secteurs sont fragilisés. Les civils manquent de tout : médicaments, abris, protections sanitaires pour les femmes.

Les donateurs peuvent donc intervenir de multiples manières à condition de passer par des canaux de confiance comme les ONG et surtout pas par le gouvernement soudanais.

De plus, étant donné que la communauté internationale garde le silence concernant cette guerre, il est primordial de parler et de faire connaître ce qui se passe ici.

Quel message souhaiteriez-vous adresser aux acteurs de la sphère internationale [organisations non-gouvernementales, gouvernements...] ?

Je souhaite faire savoir à la communauté internationale que ce qui se passe au Soudan est inacceptable. De manière générale, quand un Etat entre en guerre, les organisations humanitaires sont déployées sur le terrain. Dans le cas du Soudan, elles restent bloquées en dehors des frontières, aucune action n'est entre-

prise. Les organisations locales refusent d'apporter une aide concrète en prétextant travailler déjà avec leurs partenaires.

Je déplore également le silence, sur la discrétion médiatique de la guerre au Soudan. Il y a là une certaine forme de racisme : l'opinion commune voit l'Afrique comme un continent où les guerres sont habituelles et se produisent de manière récurrente. Ce n'est pas vrai.

Il est par ailleurs important de prendre des mesures en faveur des jeunes. Beaucoup parmi eux ont perdu leur emploi ou interrompu leurs études. Ils ne peuvent pas vivre durablement d'aides sociales. Il serait donc pertinent de créer des partenariats avec des universités ou que des pays frontaliers leur permettent à distance de retrouver un emploi.

Vous avez été lauréate de l'initiative Marianne pour les défenseurs des Droits de l'Homme en mars 2022. Selon vous, dans quelle mesure un engagement en faveur des droits humains est aussi un engagement féministe ?

De manière évidente, les femmes représentent plus de la moitié de l'humanité et sont donc incluses dans la notion de droits humains. Pourtant, en réalité, il est souvent considéré que les problèmes liés aux femmes sont secondaires. Par exemple, au Soudan, les femmes ont été à l'origine de la Révolution. Quand il a été question de la composition du gouvernement, elles ne représentaient que 15% de l'effectif politique et ont été accusées de détourner l'attention des questions importants.

En ce qui me concerne, je suis très préoccupée par la question des droits environnementaux. Aujourd'hui les rapports sur les enjeux climatiques se multiplient mais aucun ne porte sur les conséquences de la guerre sur l'environnement.



8. Sophie Pouget

Egalité de genre et climat : interview pour Focus 2030

Le climat et les droits des femmes, deux grandes causes qui avancent trop lentement au regard de l'urgence. Peu connus du grand public, les liens entre égalité de genre et crise climatique sont pourtant bien réels et commencent timidement à faire leur place dans les espaces de discussion multilatéraux. Selon vous, quels sont les principaux enjeux que soulève la question genre et climat ?

Les femmes sont les premières victimes des changements climatiques. Lors des catastrophes naturelles telles que les sécheresses, tempêtes ou inondations, elles ont 14 fois plus de chances de mourir que leurs homologues et constituent environ 80 % des réfugiées climatiques. Parmi ces femmes réfugiées, une femme sur cinq déclare avoir subi des violences lors de l'exil. Dans le monde, elles sont également les plus touchées par la pauvreté : sur 1,3 milliard de personnes vivant dans des conditions de pauvreté, près de 70% sont des femmes. Le réchauffement climatique représente un risque majeur pour la vie et la santé de ces femmes.

Néanmoins, la place qu'elles occupent dans les domaines agricoles et alimentaires fait d'elle des actrices de première ligne face à la crise climatique. Dans les communautés rurales, elles sont souvent responsables des activités d'élevage, de récolte, de pêche, de gestion des ressources naturelles, tout en prenant soin des personnes à charge du foyer. Si elles représentent numériquement la majeure partie de la force de travail agricole mondiale, elles peinent à accéder au droit de propriété des terres ou encore aux ressources technologiques et financières. Responsables de la production alimentaire, leurs conditions de vie et de travail doivent donc être

pérennisées et mises à l'abri des conséquences néfastes de la crise climatique.

Par conséquent, l'adoption de lois et de politiques climatiques soucieuses de la vulnérabilité des femmes est nécessaire pour mettre en place une réponse adaptée. Cela doit se traduire par leur participation directe et active aux prises de décision. Les femmes sont sous-représentées parmi les comités d'experts, les représentants politiques ou encore les activistes au sein des grandes instances de décision. Si le lien entre femmes et climat commence progressivement à être connu du grand public et à gagner en importance lors des rencontres internationales, il doit encore être plaidé, encouragé et traduit par des mesures réellement contraignantes favorisant un changement de paradigme.

Adoptée en 1979, la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est l'instrument juridique le plus complet en matière de droits des femmes. Le comité chargé d'évaluer les progrès des états en la matière s'est réuni pour la 84^e session des 6 au 24 février et s'est penché sur la question de la représentation des femmes dans les instances de décision. Dans ce cadre, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici a dressé un constat et formulé des recommandations pour promouvoir l'égalité de genre dans les instances de décision liées au climat.

Pouvez-vous nous dire quelles sont ces recommandations ?

Ving-quatre ans après l'adoption de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes,

le constat est identique : promouvoir l'égalité de genre dans les systèmes de prise de décision relatifs à la lutte contre le changement climatique n'est pas seulement une nécessité mais une urgence planétaire. Aujourd'hui, alors que les femmes représentent 40 % de la force de travail dans le secteur agricole et sont responsables de 60 à 80 % de la production de nourriture dans le monde, elles sont toujours sous-représentées dans les décisions portant sur les questions climatiques. Lors de la COP27 par exemple, sur 110 dirigeants, seuls 7 d'entre eux étaient des femmes.

Face à ces constats, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici s'est engagée aux côtés d'Angela Martina Caretta (géographe féministe spécialisée sur la question du changement climatique), Carine Pionetti [chercheuse indépendante en écologie politique, spécialiste des questions de genre] et l'association SOL pour plaider en faveur d'une participation pleine et entière des femmes à la table des négociations.

Les recommandations adressées aux Etats parties par la Fondation RAJA-Danièle, avec le soutien des associations Women Engage for a Common Future - WECF et CARE France :

- Mettre en place une participation égalitaire au sein des instances de haut niveau ;
- Encourager la nomination de coordinatrices et coordinateurs nationaux pour l'égalité de genre ;
- Proposer la création d'un poste de rapporteur spécial sur la justice climatique incluant la question d'égalité de représentation de genres au sein des sphères de décision relatives à la lutte contre le changement climatique ;
- Parvenir d'ici 2030 à un quota égal ou supérieur à 30 % de femmes au sein des institutions locales, nationales et internationales de direction en politique climatique ;
- Faire respecter les droits fonciers des femmes ;
- Opter pour des mesures politiques et législatives d'adaptation au climat genrées, inclusives et encadrées de leur conception à leur mise en œuvre afin de contribuer à la réduction des inégalités de genre ;
- Mettre en place un système de financement sensible au genre ;
- Du point de vue du secteur entrepreneurial, placer l'ODD 5 (« Égalité entre les sexes ») dans les stratégies de responsabilité sociale et environnementale des entreprises ;
- Promouvoir parallèlement un travail de sensibilisation du public et des femmes elles-mêmes, notamment aux enjeux de sécurité des femmes et des filles.

Une approche sensible au genre introduit de meilleures réponses à la crise climatique. En effet, les femmes adoptent des techniques innovantes et durables en agriculture : agroforesterie, permaculture... Elles témoignent de véritables capacités de résilience et d'adaptation face aux changements climatiques. En termes de gouvernance et de conservation des ressources naturelles, l'égalité de genre favorise de meilleurs résultats : accroissement des rendements, notamment dans les domaines de gestion de l'eau et des forêts, politiques environnementales plus strictes et transparentes, baisse des émissions de carbone. Ce travail transversal doit être effectué en prenant en compte les pays du Nord et du Sud ainsi que les populations issues des minorités autochtones et faire l'objet de sanctions en cas de non-respect. Le soutien collectif et la mobilisation active de la société civile, des acteurs philanthropiques et des représentants politiques permettra d'engager une transition globale, écologique et sociale soucieuse du genre.

Les financements sont un des piliers essentiels au bon fonctionnement des organisations féministes ou œuvrant pour le droit des femmes et la mise en œuvre d'activités pour lutter contre les inégalités de genre. Pourtant, moins de 1% de l'aide publique au développement est dédiée au soutien de ces organisations dans le monde. On constate l'émergence de « fonds féministes » pour pallier le manque de financements alloués aux organisations et mouvements féministes.

Comment la Fondation RAJA-Danièle Marcovici soutient ces organisations en France et dans le monde ?

Financer des projets en faveur des droits des femmes contribue à promouvoir leur autonomisation et à encourager l'égalité de genre. Le premier financement est crucial : il peut avoir une véritable force d'impulsion pour les activistes féministes. Face à cette réalité, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici s'apprête à lancer le Fonds Féministe pour le Climat

afin de soutenir les femmes leaders souhaitant s'engager en faveur de la transition écologique et sociale. Nous sommes convaincues du rôle que les femmes ont à jouer dans la préservation des ressources naturelles et la mise en place de solutions concrètes. Ce fonds est par conséquent dédié aux toutes jeunes associations fondées et/ou dirigées par des femmes qui agissent pour l'environnement : gestion des déchets, promotion de pratiques agricoles durables, énergie, préservation des ressources naturelles, entrepreneuriat « vert », agriculture durable et alimentation... La fondation porte une attention particulière aux femmes porteuses d'innovations et de stratégies d'adaptation pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

Le Fonds Féministe pour le Climat est un projet pilote que nous avons mis en place avec le soutien de la Fondation de France. Les critères d'éligibilité et la procédure d'instruction sont allégés. Le formulaire de demande de subvention, téléchargeable en ligne sur le site de la fondation, tient sur trois pages et requiert très peu de documents administratifs, ce qui le rend abordable pour des structures venant tout juste de se constituer. Les subventions, d'un montant symbolique, ont vocation à donner un « coup de pouce » à des structures très peu financées, leur permettant ainsi de se familiariser avec la levée des fonds et les relations avec un bailleur.

À la réception de la subvention, les associations bénéficient d'une grande liberté d'utilisation des fonds. Il s'agit d'un véritable parti pris : faire confiance entièrement, pour permettre à de nouveaux acteurs du changement d'émerger et de faire la différence sur les enjeux femmes et climat.

La somme accordée à ces associations est un premier coup de pouce qui permet d'amplifier le plaidoyer genre et climat par la voix de ces femmes leaders et qui contribue à réduire les freins que rencontrent ces dernières lors du lancement de leur projet.

9. Mana Omar

Retour sur la Women Deliver Conference 2023



Mana Omar est climatologue de profession, défenseuse de la justice climatique et de l'égalité de genre pour les communautés pastorales indigènes du Kenya et fondatrice et directrice générale de Spring of the arid and semi-arid lands (SASAL). Elle est également une jeune leader de la coalition d'action féministe pour la justice climatique d'ONU Femmes, responsable de Fridays For Future Kajiado et de Refugees for Future Kenya. Elle est également membre de Fridays For Future MAPA (Most Affected Peoples and Areas).

Le Fonds Féministe pour le Climat de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici lui a permis de se rendre à la Women Deliver Conference au Rwanda.

Quel est votre retour global sur la Women Deliver Conference ?



La conférence Women Deliver est la plus grande réunion au monde sur l'égalité de genre, et elle a cette fois-ci eu lieu en Afrique. La conférence a pour moi été un espace d'une importance véritable pour façonner les récits autour de l'égalité de genre. Elle a produit d'excellents résultats, tels que l'appel de Kigali à l'action et le programme des leaders émergents de Women Deliver.

Cependant, j'ai le sentiment que l'inclusion des femmes les plus touchées par les inégalités de genre n'a pas été prise en compte, car la plupart des personnes qui ont pris la parole étaient des personnalités bien connues et éminentes. Les barrières que l'on voit dans toutes les autres conférences n'ont pas été démantelées.

Quels messages forts avez-vous retenus de cet événement ? Quels sont les défis à venir en termes d'égalité de genre ?

La nécessité de briser les silos et de travailler ensemble pour l'égalité de genre, quel que soient le niveau de connaissance, le statut et la zone géographique de laquelle les personnes proviennent.

Les inégalités de genre sont aggravées par les conséquences du changement climatique. La complexité et l'imprévisibilité de ces effets

affectent donc la progression vers l'égalité de genre, car cela requiert des approches plus holistiques et intersectionnelles.

Pour promouvoir efficacement l'égalité de genre, il est urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de passer à une économie à faibles émissions de carbone.

Pourquoi est-il important de soutenir la question du leadership féminin dans un contexte d'adaptation au changement climatique ?

Les femmes possèdent des compétences et des expériences uniques qui font d'elles des actrices essentielles dans la lutte contre le changement climatique. Naturellement, en tant que porteuses de vie, elles se trouvent dans une position où

elles placent les intérêts de leurs enfants et des autres avant les leurs. Cela fait d'elles des leaders plus prévenants, ce qui conduit à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques qui rendent la planète plus sûre et durable. Les projets d'adaptation dirigés par

des femmes ont également plus de chances de réussir et d'avoir un plus grand impact en raison de la nature de leur leadership.

« À mesure que les températures augmentent, l'écart en matière d'égalité de genre se creuse. »

Comment la jeunesse peut-elle se mobiliser en faveur de l'égalité de genre ?

Les jeunes disposent de l'énergie et de la créativité nécessaires pour élaborer des solutions innovantes et durables visant à résoudre les défis liés à l'égalité de genre. En combinant ces petites initiatives de différentes régions du monde, cela permet d'obtenir un impact plus important et contribue à renforcer la mobilisation contre les inégalités de genre.

10. Christelle Taraud

Lutter efficacement contre les féminicides

Christelle Taraud est Senior Lecturer à NYU Paris et est membre associée du Centre d'histoire du XIXe siècle (Paris I/ Paris IV). Elle travaille sur les femmes, le genre et les sexualités en contexte colonial maghrébin. Elle travaille également sur les violences faites aux femmes et les féminicides à l'échelle planétaire et a développé le concept de "continuum féminicide". Elle est l'auteur de nombreux livres dont *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962* (Payot, 2003 et 2009) et « *Amour interdit* ». *Prostitution, marginalité et colonialisme. Maghreb 1830-1962* (Payot, 2012). Elle a par ailleurs co-dirigé *Sexe, race et colonies. La domination des corps du XVe siècle à nos jours* (La Découverte, 2018), *Sexualités, identités & corps colonisés* (Editions du CNRS, 2019) et a dirigé *Féminicides. Une Histoire Mondiale* (La Découverte, 2022).



Selon le collectif Féminicides par compagnon ou ex, à date du 24 août, 69 femmes ont été victimes d'un féminicide depuis le début de l'année 2023. Que désigne le mot « féminicide » ? Est-il adapté à la réalité ?

Depuis le 24 août, le nombre de féminicide a beaucoup augmenté. Le comptage de ces meurtres est complexe : les méthodes diffèrent entre les collectifs, certains prennent en compte la qualité de partenaire intime uniquement, d'autres incluent en sus, par exemple, les femmes transgenres, ce qui crée des décalages.

Le mot féminicide dans son acceptation première ne désigne pas le fait qu'une femme soit tuée dans le cadre conjugal par son compagnon. Ce terme est d'abord né au Mexique pour rendre compte d'une situation sidérante dénoncée par Marcela Lagarde y de los Ríos : celle de la disparition de centaines, puis de milliers, de femmes mexicaines à la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique dans les années 1990.

« Loin d'être un fait divers isolé, il s'agissait d'une attaque massive et systémique contre les femmes. »

Le concept originel pour désigner le meurtre d'une femme par un homme dans le cadre conjugal est celui de « fémicide », né en 1976 à Bruxelles quand près de 2000 femmes, féministes, chercheuses et militantes venues de 40 pays différents ont organisé le premier Tribunal international des crimes contre les femmes. L'une d'entre elle, Diana E. H. Russel, chercheuse sud-africaine résidant aux Etats-Unis, a défini le fémicide comme un crime de haine misogyne dont l'objectif premier est pour l'homme de tuer une femme car elle est une femme.

En France, l'usage du terme féminicide se rapproche davantage de la définition du fémicide que de celle du féminicide qui désigne, selon Marcela Lagarde y de los Ríos, un crime de masse/collectif/à tendance génocidaire dans la mesure où les femmes sont attaquées en tant qu'individus physiques mais aussi en tant qu'identité et univers associés au féminin. Ainsi, ce sont les femmes en tant que peuple qui sont ciblées. La preuve apparaît dans la façon dont le meurtre est commis : il ne s'agit pas de tuer simplement le corps physique par strangulation ou coup de feu. Ici, la victime subit des violences ante ou post mortem : viols, mutilations de l'appareil sexuel et génital, démembrement, brûlures etc.

Le corps n'est pas seulement tué, mais surtué (overkill) : il est profané.

Le fémicide à l'inverse n'est pas à proprement parler un crime individuel mais cela reste systématiquement présenté comme un fait isolé : un homme s'attaquant spécifiquement à une femme dans le cadre d'une relation intime, qu'il s'agisse d'un compagnon, d'un ex-compagnon, d'un mari, d'un ex-mari, ou que l'homme ait un quelconque rapport de parenté avec la victime... Peu importe néanmoins le terme employé : l'important est d'avoir un mot qui éclaire un crime qui jusqu'ici n'existait pas. Si la société française considère que le mot féminicide est plus adapté que celui de fémicide, alors cela convient si cela permet à la notion de se diffuser, le tout étant que ce soit le plus rapidement et le plus massivement possible car l'urgence est bien là.

Dans votre ouvrage « Féminicides – Une histoire mondiale » vous faites une vaste étude des vio-

lences faites aux femmes, à travers les siècles et les continents. Dans ce large chronotope, quels schémas avez-vous identifiés autour des violences faites aux femmes ?

Les violences faites aux femmes sont extrêmement anciennes. Depuis l'entrée des femmes dans le corps enseignant du monde académique lors de la seconde vague du féminisme occidental à partir des années 1970, de nombreuses études dans toutes les disciplines des sciences humaines ont été réalisées sur l'histoire, l'anthropologie et la sociologie des femmes. A côté de ces études, souvent assez classiques, des théories féministes ont été élaborées et ont infusé dans les universités, ce qui a permis de revoir un bon nombre de récits qui avaient jusqu'ici été prodigués comme des vérités éternelles et définitives.

Dans ce vaste corpus d'études, la préhistoire s'avère riche d'enseignements et a constitué un enjeu idéologique majeur au XIXe siècle. En effet, cette période a permis d'accréditer le fait que l'histoire de notre espèce, de notre humanité commune, serait le produit direct du travail des hommes et que les femmes auraient finalement joué un rôle extrêmement secondaire de perpétuation de l'espèce par leur ventre. Depuis les années 1970, cette narration a été remise en cause grâce aux travaux de préhistoriennes, paléontologues, paléoanthropologues et historiennes. A l'époque déjà, des meurtres de femmes parce qu'elles étaient des femmes avaient lieu. Ce constat implique que des millénaires de violence leur ont été infligés dans le contexte de la construction d'un système d'écrasement des femmes qui constitue probablement la matrice élémentaire de la violence. Dans les premiers groupes humains, les guerres ont souvent été le motif pour accaparer les ressources d'un autre groupe. A l'époque, ces groupes étaient mobiles et par conséquent les ressources qu'ils possédaient n'étaient pas de la nourriture ou des bêtes mais des femmes et des petites filles. En cas de crise, ces groupes tuaient en premier lieu les femmes afin d'économiser les ressources qui devenaient insuffisantes. Les femmes n'étaient pas considérées essentielles à la survie immédiate du groupe. Mais, une fois la crise passée, il ne restait plus suffisamment de femmes pour procréer, ce qui explique

qu'on allait les razzier chez d'autres groupes. Avant même l'apparition des sociétés humaines stricto sensu, on observe donc des matrices féminicides : dans les sépultures, les restes osseux des personnes tuées de manière violente, en dehors de la guerre, montrent une surreprésentation de femmes par exemple. Idem pour les infanticides où les petites filles sont majoritaires.

La matrice élémentaire reste néanmoins la violence faite aux femmes, comme le rappelle l'universitaire argentino-brésilienne Rita Laura Segato.

Cette violence millénaire a conduit à ce que les femmes subissent dans une vie humaine de multiples violences polymorphes. Pour éclairer cela, j'ai forgé le concept de « continuum féminicide » qui permet de faire comprendre que le meurtre est seulement la partie la plus visible du spectre des violences. En France, de nombreux cold cases – disparitions inquiétantes, crimes sexuels non résolus accompagnés d'actes de barbarie...- sont en train d'être exhumés : la surreprésentation des femmes dans ces affaires doit être interrogée en termes de genre et dans une approche féministe. Une grande partie d'entre elles sont sans aucun doute des féminicides qui n'ont pas été identifiés comme tels au moment des faits. De même, de nombreux suicides forcés qui s'inscrivent dans le cadre de relations extrêmement coercitives doivent être considérés comme des féminicides. Tout cela mérite d'être repensé. Les biographies des femmes par exemple sont articulées par des violences qu'elles-mêmes ne connectent pas toujours les unes aux autres. Cela s'explique pour deux raisons : tout d'abord, elles ont été habituées à excuser ce qu'on leur inflige, domestiquées à l'accepter, à le banaliser et ensuite car il s'agit d'une stratégie de survie psychologique. Si les femmes se mettent à décrypter leur vie en articulant toutes les violences subies, des plus évidentes au moins évidentes - les violences physiques, symboliques, épistémiques - elles peuvent prendre conscience de l'ampleur des discriminations et des inégalités dont elles sont les victimes, ce qui peut les inciter à lutter collectivement pour mettre fin à ces discriminations. Par exemple, devoir parler dans une langue qui humilie les femmes, le fait d'être sur les bancs d'une école dans laquelle les femmes ne sont pas représentées voire niées dans

l'histoire du pays et de l'humanité, le fait de subir des insultes sexistes constamment, d'être harcelées dans la rue, dans les transports, à l'école, au travail...

Le continuum féminicide s'étend par conséquent des épisodes violents et dramatiques les plus évidents à ceux qui sont moins questionnés et questionnables, y compris par les femmes elles-mêmes. Certes, le meurtre et l'insulte ne se situent pas au même niveau mais ils correspondent à une dynamique similaire. De même, si l'on ne comprend pas l'ensemble du spectre, on ne comprend pas ce qui a finalement conduit au meurtre, c'est-à-dire l'addition de toutes les choses que l'on n'a pas prises en compte, que l'on a accepté, voire excusé.

Car un féminicide n'est jamais un acte spontané. Il s'agit d'un crime préparé par de multiples années de violences qui sont montées crescendo.

Si l'homme avait été arrêté immédiatement lors de la première violence, le meurtre aurait pu être évité. Mais quand une femme est insultée ou giflée, elle se dit souvent : « ce n'est pas grave, ça va passer ». En réalité, ça ne passe pas et c'est grave.

Y a-t-il des moments dans l'histoire où des mesures significatives ont été mises en place pour lutter contre les féminicides ? Pouvez-vous donner des exemples ?

Il y a évidemment eu dans l'histoire des mesures significatives pour lutter contre les féminicides. Elles sont surtout concentrées dans le temps présent.

Il a fallu attendre le XIXe siècle pour commencer à percevoir réellement le problème. En France, à cette époque, est par exemple apparue l'éphémère « conjugicide ». Avant cela, l'« uxoricide » désignait l'assassinat d'une femme parce qu'elle est une femme mais formulé d'une autre manière ce qui permettait tout de même de juger le féminicide dans une cours d'assise pour meurtre. Cependant, au XIXe siècle et dans le premier XXe siècle encore, la question de l'adultère était sujette à une double morale : elle n'était pas perçue de la même manière en fonction du genre de l'époux impliqué. Le code pénal de 1810, dans son article 324 - dit « article rouge » - « excuse » ainsi les

hommes qui tuent leur femme s'ils surprenaient celle-ci en flagrant délit d'adultère au domicile conjugal. Ils ne s'en sont pas privés et lorsqu'ils se sont retrouvés devant les tribunaux, ils ont écopé de peines extrêmement faibles voire de relaxes complètes dans certains cas. De manière générale, ces meurtres sont perçus comme un problème intime lié à la conjugalité auquel la justice doit répondre même si elle considère cela inconfortable et non comme un phénomène social systémique.

La prise en compte des féminicides en Europe date donc véritablement de la seconde moitié du XXe siècle. L'Espagne, par exemple, est un pays pionnier sur les violences de genre en Europe. Cet Etat a mis en place, le 28 décembre 2004, une loi cadre afin de tenter d'éradiquer ce que tout le monde nomme aujourd'hui une « pandémie de féminicides ». Le pays y a investi beaucoup d'argent mais a aussi fait preuve d'une vraie volonté politique en s'attaquant d'abord à la chaîne répressive : tribunaux spécialisés, juges nommés immédiatement, délivrance rapide d'ordonnances et de bracelets de protections, condamnations plus sévères des hommes féminicides... On y trouve une société plus bienveillante à l'égard des femmes victimes : elle les croit, les protège et les accompagne dans leur reconstruction. En Belgique, la loi « Stop Féminicides » impulsée par Sarah Schlitz et adoptée par le parlement fédéral le 29 juin 2023 témoigne également d'un progrès certain sur le continent européen.

Si ces mesures fonctionnent à court-terme notamment pour répondre à des situations urgentes, une action sur le long terme doit aussi être menée : envoyer un homme en prison ne dissuadera pas les autres de tuer leur compagne, une femme de leur famille ou même une étrangère en particulier quand celle-ci appartient à une catégorie précarisée (femmes racisées, sans papiers, vivant dans la rue, en situation de handicap, prostituées, lesbiennes, femmes transgenre...). Et cela même quand, de leur côté, les femmes agissent rapidement et efficacement face aux violences subies : c'est par exemple ce qu'a montré le meurtre à la machette d'une policière en Savoie, en août 2023, par son ex-mari alors

que cette dernière avait divorcé, changé de ville et obtenu une ordonnance d'éloignement. C'est aussi ce que nous raconte la terrible affaire de Shaïna, à Creil, en 2019, brûlée vive à l'âge de 15 ans.

Un travail long et massif de pédagogie et d'éducation est donc nécessaire pour lutter contre la violence de genre et ce, dans toutes les instances de socialisation et à tous les niveaux.

Ce travail doit être entrepris à l'échelle individuelle mais aussi - et surtout - familiale. Les familles sont des lieux de violence incroyables : en France, c'est une personne sur dix qui se déclare victime d'inceste. Il faut par conséquent cibler l'école, le sport, la rue, les médias, les entreprises, sensibiliser l'ensemble de la société à l'égalité et éduquer différemment les garçons. Il est en effet difficile de se scandaliser des féminicides et continuer à éduquer ces derniers à être des dieux tout puissants qui croient ainsi avoir un pouvoir de vie ou de mort sur leur « propriété ». L'éducation des filles doit aussi être transformée afin que ces dernières cessent d'accepter les violences, de les banaliser et de les excuser. Le problème est également que si, le gouvernement a certes érigé les violences faites aux femmes en « grande cause nationale », la réalité sur le terrain - en particulier les coupes budgétaires effectuées au sein des associations d'aide aux victimes, y compris dans les foyers d'urgence qui sont la première « zone de front » - vient contredire cette déclaration et nous faire comprendre que nos vies ne valent pas grand-chose dans ce pays qui est supposément le nôtre.

11. Isabelle Lonvis-Rome

Un engagement constant pour les droits des femmes



Ancienne ministre déléguée, en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, de mai 2022 à juillet 2023, Isabelle Lonvis-Rome était auparavant – de 2018 à 2022 – haute-fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes du ministère de la Justice.

Plus jeune juge de France à 23 ans, elle a effectué la majeure partie de sa carrière dans les tribunaux. Elle a occupé les fonctions de juge pénal application des peines, instruction, juge des libertés et de la détention et présidé les cours d'assises du ressort de la cour d'appel de Versailles.

Elle a été cheffe du pôle prévention de la délinquance au ministère de la ville et conseillère technique de la garde des Sceaux Marylise Lebranchu.

Isabelle Lonvis-Rome a été engagée dans le secteur associatif à Lyon -aide aux toxicomanes, aide aux réfugiés, association culturelle des prisons. Elle a fondé en 2003, dans l'Oise, Femmes de libertés, association pour les femmes, qu'elle présida pendant 12 ans.

Elle a écrit plusieurs ouvrages : *Vous êtes naïve madame le juge* (2012), *Dans une prison de femmes, une juge en immersion* (2014), *Plaidoyer pour un droit à l'espoir* (2018) aux Editions Enrick B, et *Liberté, égalité, survie* (2020) aux Editions Stock. Elle a co-dirigé l'ouvrage *Emprise et violences au sein du couple* aux éditions Dalloz en 2021.

Vous avez été Ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances de mai 2022 à juillet 2023. Quelles ont été vos priorités et pourquoi ?

Mon objectif a été de mettre en place une véritable politique publique interministérielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes portée par l'ensemble du gouvernement et applicable sur l'ensemble du territoire national.

J'ai élaboré, avec une quinzaine de ministres, un plan sur quatre ans autour des grandes thématiques de l'égalité femmes-hommes : la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité économique et professionnelle et la culture de l'égalité. Ce plan comporte 160 mesures à mettre en œuvre dans les quatre ans. Il était important pour moi de bâtir ce plan comme une ligne politique et directrice.

La lutte contre les violences faites aux femmes est le premier pilier du ministère de l'Égalité entre les

femmes et les hommes. Tant qu'on n'aura pas éradiqué ou sensiblement fait diminuer les violences faites aux femmes, on n'atteindra jamais l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Nous ne pouvons pas non plus oublier que nous vivons dans une société dans laquelle une femme meurt encore tous les trois jours sous les coups de son conjoint et dans laquelle plus de 80 % des victimes de viols sont des femmes.

On compte près de 113 000 femmes victimes de violences au sein de leur foyer chaque année. Pour remédier à cette situation, j'ai considéré comme prioritaires l'instauration d'une justice spécialisée et la

possibilité d'offrir aux victimes une prise en charge globale et concrète, à l'image des Maisons des femmes - que la Fondation RAJA-Danièle Marcovici soutient par ailleurs.

En 2018, vous avez été nommée haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au ministère de la Justice. Cela fait suite à une très longue carrière dans la magistrature. Quelles sont les principales limites de la justice française dans la protection des droits des femmes ?

La justice a beaucoup évolué au cours de ces dernières années, notamment depuis l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République et le Grenelle des violences conjugales en 2019. J'y ai contribué largement en étant, à l'époque, haute-fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes, en animant un groupe de travail pluridisciplinaire, en formulant de nombreuses propositions -dont la plupart ont été retenues- et en suivant de près l'exécution des mesures décidées.

Il y a deux enjeux dans une réponse adaptée de la justice, et c'est d'ailleurs ce qu'on retrouve dans la justice spécialisée :

Il s'agit d'abord d'avoir des magistrats et des personnels formés. Les violences intrafamiliales sont des violences spécifiques qu'on ne peut pas traiter comme les autres violences ou infractions. Pour pouvoir les juger correctement, certaines notions doivent être connues. Je pense par exemple au phénomène d'emprise, aux problématiques du psycho-traumatisme, à l'effet de sidération ou au rôle de la mémoire qui parfois occulte pendant des années des faits extrêmement douloureux comme des viols, agressions ou maltraitances. Cette formation est essentielle.

Le second enjeu est celui de la cohérence des réponses judiciaires. Quand on parle des violences

« Tant qu'on n'aura pas éradiqué ou sensiblement fait diminuer les violences faites aux femmes, on n'atteindra jamais l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. »

intrafamiliales, il ne faut pas seulement raisonner par rapport à un acte, un auteur, une victime, mais bien prendre en compte la situation d'une famille. La justice spécialisée permet d'apporter une cohérence dans les décisions rendues par différents juges, afin d'éviter les contradictions. Par exemple :

Un juge pénal condamne un auteur pour des faits de violences conjugales. Si le juge aux affaires familiales ignore cette décision, il risque d'organiser la vie de la famille en permettant au condamné de rencontrer la victime tous les week-ends pour l'exercice de son droit de visite et d'hébergement sur les enfants, alors qu'il est bien connu que ces moments-là sont propices au passage à l'acte.

En 2002, vous avez fondé l'association Femmes de liberté que vous avez présidée pendant 12 ans. Votre vie professionnelle et personnelle est dédiée à la protection des victimes, des personnes vulnérables et notamment les détenus, les toxicomanes et les réfugiés. Comment expliquer ce parcours et ces combats au service des autres ?

Je me rends compte avec le recul et en regardant mon parcours, que j'ai été souvent là pour des personnes en souffrance ou démunies.

Le fil rouge de ma carrière, ce qui me guide et ce pourquoi je me bats depuis toujours, c'est le respect de la dignité humaine. Au gré de mes affectations et de mes rencontres, y compris sur le plan personnel, j'ai eu différents champs d'intervention. J'ai commencé ma carrière dans les prisons où j'ai été extrêmement investie sur les conditions de détention, pour plus de dignité et pour favoriser la réinsertion. J'ai retravaillé d'ailleurs sur le sujet plus de vingt ans après, à Versailles, lors de l'écriture de mon livre sur la condition des femmes en prison. J'ai aussi travaillé auprès des toxicomanes et pour les réfugiés politiques en ayant été administratrice d'un centre de réfugiés et d'un centre d'accueil pour les toxicomanes. La situation et le devenir des jeunes vivant dans les quartiers défavorisés m'ont toujours

interpellée et je me suis engagée dans des actions pédagogiques en leur direction, dans la banlieue lyonnaise puis à Creil. Un moment très important de mon parcours fut aussi la mise en place de la réforme des soins psychiatriques dans les établissements de santé mentale. Comme juge des libertés de la détention, j'ai organisé des audiences à l'hôpital avec comme seule boussole le respect de la dignité humaine.

Un combat majeur pour moi, depuis plus de vingt ans, est évidemment celui pour l'égalité femmes-hommes, avec un prisme particulier pour la lutte contre les violences faites aux femmes. En étant présidente de Cour d'assises, ayant jugé des féminicides, des viols, j'ai pris conscience de jusqu'où ces violences pouvaient mener. J'ai décidé de me lancer dans la lutte contre ce fléau.

Ce combat, je le dédie à toutes les femmes que j'ai rencontrées tout au long de ma carrière, dans mes cabinets de juge d'instruction, de juge d'application des peines, de juge correctionnel, de présidente de cour d'assises. Je le dédie aussi à celles que je n'ai pas vues, malheureusement, parce que c'était trop tard.

En France, les droits des femmes sont menacés, les violences conjugales et les féminicides ne diminuent pas. Les mouvements anti-droits s'organisent et voient leur influence progresser. Quelles mesures mettre en place pour lutter efficacement contre les principales menaces qui pèsent sur les droits des femmes ?

Il y a de nombreuses menaces à l'encontre des droits des femmes. Un peu partout sur la planète, y compris dans des grandes démocraties, l'accès à l'avortement est questionné. Aux Etats-Unis, la Cour suprême a remis en cause l'inconditionnalité du droit à l'avortement. Si vous aviez posé cette question il y a quelques années aux Américaines, elles n'auraient jamais pensé que ce droit pourrait être remis en cause.

C'est pourquoi je suis très engagée pour que le droit à l'IVG puisse figurer dans la Constitution française.

Cette inscription constituerait comme un rempart et le protégerait de toute attaque. Ce que peut faire une loi, une autre loi peut, en effet, le défaire. Il faut éviter cela et faire en sorte que le droit à l'IVG soit un droit fondamental, protégé par le texte le plus fort de notre République qu'est la Constitution. Le président de la République s'est engagé à constitutionnaliser la liberté d'avorter.

Il ne faut pas laisser passer les actes anti-droits, comme par exemple, la campagne qui s'est déroulée à Paris en mai dernier, avec des autocollants pro-vie sur les vélib'. En tant que Ministre, j'ai lancé une procédure sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale pour porter plainte pour délit d'entrave à la liberté d'avorter. Il faut parallèlement continuer la prévention et la sensibilisation pour éviter les passages à l'acte.

Aujourd'hui, vous entendez poursuivre vos différents combats. Quels sont vos engagements actuels ?

Très prochainement, je vais repartir dans la justice comme première présidente de chambre à la cour d'appel de Versailles. L'objectif est d'y mettre en place le premier pôle spécialisé sur les violences intrafamiliales. Je suis très heureuse d'avoir à mettre en pratique ce que j'ai pu impulser comme Ministre et de retourner sur le terrain, dans la réalité quotidienne. Je reste bien sûr engagée auprès des associations. Le travail de réflexion est aussi essentiel et je vais pour cela sortir un nouveau livre. L'activité d'écriture est très complémentaire de l'exercice de ma profession. Elle me permet de transmettre des messages et de partager les savoirs acquis au cours de mon expérience mais aussi de donner d'autres pistes et de nouvelles propositions pour avancer et progresser.

« En matière de droits des femmes, il faut toujours avancer et rester vigilantes, pour ne jamais reculer. »

12. Fabienne Lassalle

Les femmes migrantes dans les opérations de sauvetage en mer



Fabienne Lassalle est directrice générale adjointe de l'ONG de sauvetage en mer SOS MEDITERRANEE France.

Elle a coordonné des projets de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux – Commission Européenne, Banque Mondiale, Banques régionales de développement – en Afrique, Asie, Amérique latine. En 2015, elle participe à la création de l'association SOS MEDITERRANEE dont elle devient la directrice adjointe.

SOS MEDITERRANEE est une association civile européenne qui a pour mission de sauver des vies en mer Méditerranée, de protéger les rescapés à bord de son navire de sauvetage et de témoigner de la situation en mer et des multiples visages de la migration.





Pouvez-vous nous présenter l'association SOS MEDITERRANEE ? Pourquoi l'avez-vous créée ?

SOS MEDITERRANEE est une organisation européenne et civile de sauvetage en mer, créée en 2015. Au départ, nous avons voulu créer une association européenne, mais le statut n'existait pas. Nous avons donc créé des associations dans plusieurs pays et aujourd'hui nous sommes présents en France, en Italie, en Allemagne et en Suisse.

SOS MEDITERRANEE a été créée pour faire face au drame qui se joue en mer Méditerranée où des centaines de personnes tentent de traverser pour fuir l'horreur qu'elles vivent, notamment en Libye. Elles montent sur des embarcations qui ne sont pas faites pour la navigation en haute mer, ce qui entraîne très souvent des naufrages et des noyades. Cette route migratoire est la plus dangereuse au monde. Depuis 2014, plus de 28 000 personnes ont perdu la vie en Méditerranée dont plus de 22 000 en Méditerranée centrale.

Ces faits sont connus depuis le début des années 2010. En 2013, au large de l'île de Lampedusa, un terrible naufrage a eu lieu, où plus de 360 personnes ont perdu la vie. Le gouvernement italien a réagi en mettant en place l'opération Mare Nostrum, avec six navires mandatés pour aller secourir les embarcations en détresse en Méditerranée centrale. Malheureusement, par manque de solidarité des autres Etats européens, l'Italie a mis fin à cette opération un an plus tard, ne pouvant supporter seule cette opération.

Les Etats n'assumant plus leurs responsabilités en matière de secours en mer nous avons le devoir en tant que citoyens d'in-

tervenir pour aller secourir ces personnes. C'est donc face à l'absence de réaction des Etats, que nous nous sommes mobilisés, d'abord en France et en Allemagne, pour créer SOS MEDITERRANEE et affréter un navire.

Quelles sont les principales activités de l'association ?

Nous avons trois missions. Tout d'abord, sauver la vie de ces personnes. Nous affrétons un navire que nous avons aménagé et organisé pour répondre aux besoins et aux spécificités du sauvetage de masse. Notre équipe de marins sauveteurs a développé des compétences et des savoir-faire pour secourir un grand nombre de personnes et les mettre à l'abri à bord de notre navire. Nous avons eu deux navires depuis le début de nos opérations. D'abord, l'Aquarius de 2016 à 2018 et, depuis 2019, l'Ocean Viking.

Notre seconde mission consiste à protéger ces personnes après les avoir secourues, en leur apportant les soins médicaux dont elles ont terriblement besoin après les horreurs vécues en Libye et durant leur traversée. Il s'agit également de leur apporter un début de soutien psychologique. Notre rôle de protection consiste aussi à leur permettre de débarquer dans un lieu sûr où leurs droits fondamentaux seront respectés.

A la suite du débarquement en Europe, notre troisième mission consiste à témoigner et sensibiliser. Avec notre présence en mer, nous sommes les yeux et les oreilles de ce qui se passe en Méditerranée, c'est donc notre obligation de témoigner auprès du grand public. Nous organisons de nom-

breux événements de sensibilisation auprès des scolaires, mais aussi plus largement, auprès de tout public dans le cadre de conférences, d'événements, de festivals.

Quelles sont les lois qui s'imposent aux Etats concernant les sauvetages en mer ? Comment expliquer qu'elles ne soient pas respectées ?

Deux obligations s'imposent aux Etats, comme à nous tous d'ailleurs. Tout d'abord, il y a un devoir moral : nous ne pouvons tout simplement pas laisser mourir ces femmes, ces hommes et ces enfants alors que nous avons connaissance de leur détresse. Les Etats européens affichent ces valeurs et elles sont par ailleurs, inscrites sur les frontons de nos mairies.

Ensuite, il y a une obligation légale qui est indiscutable, le droit maritime international est très clair sur ce point. Tout capitaine et tout navire a l'obligation de porter assistance à une embarcation en détresse ou à une personne en détresse en mer. Cette obligation comprend également de devoir ensuite conduire les personnes secourues dans un endroit où elles seront en sécurité. Et les Etats ont la responsabilité de mettre en place les moyens pour secourir les personnes en détresse en mer. C'est ce désengagement des Etats à assumer leurs responsabilités qui nous a amenés, nous citoyens, à agir.

Depuis plusieurs années, la priorité des Etats européens est la protection de leurs frontières, quitte à renoncer à leur obligation en matière de sauvetage en mer ou à transférer cette responsabilité à des Etats tiers. Aujourd'hui l'Italie et la Grèce sont en première ligne de l'arrivée des rescapés de la Méditerranée et la solidarité des autres pays européens peine à s'organiser. Des accords ont été signés avec la Libye, la Tunisie ou encore la Turquie pour que ces Etats empêchent les départs de ces personnes afin qu'elles n'arrivent pas en Europe.

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le premier trimestre 2023 a été le plus meurtrier pour les migrants traversant la Méditerranée depuis 2017 avec 441 vies perdues en tentant d'atteindre l'Europe. Quels sont vos commentaires et vos réflexions sur cette situation alarmante ?

Depuis le début de l'année, 2 445 personnes ont disparu en Méditerranée centrale. Si nous prenons en compte celles qui n'ont pas pu être identifiées, il est évident que ce chiffre est en vérité bien plus élevé. Nous n'avons pas vu autant de morts depuis 2017. Nous sommes face depuis plusieurs mois à une augmentation du nombre de traversées et de naufrages et, de façon corrélée, du nombre de morts. Il y a notamment une très forte augmentation des traversées depuis la Tunisie, qui depuis le début de l'année ont dépassé celles en provenance de la Libye.

« Depuis le début de l'année, 2 445 personnes ont disparu en Méditerranée centrale. »

Nous menons des actions de plaidoyer auprès des gouvernements et de l'Union européenne, pour dénoncer l'urgence de la situation et le manque de moyens.

Non seulement les Etats ne mettent pas en place les moyens suffisants pour secourir les personnes en détresse en mer mais ils empêchent, les ONG de sauvetage d'agir. Les ONG sont criminalisées et subissent de multiples tracasseries administratives, des contrôles très pointilleux et des immobilisations intempestives de leurs navires, se voient fermer les ports ou refuser le droit de débarquer avec des rescapés à bord avant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Ce type de situation est extrêmement éprouvant et comporte énormément de risques pour les rescapés déjà très éprouvés par ce qu'ils ont vécu. Nous avons déjà connu des situations où nous sommes restés en mer pendant 10-15 jours, et jusqu'à 21 jours avant de nous voir attribuer un port. Notre équipe à bord doit alors s'adapter et apporter le secours et le support dont les rescapés ont besoin. Malheureusement certains rescapés ne supportent

pas cette attente et finissent par craquer face à l'incertitude, leurs résistances lâchent et il arrive que certains sautent par-dessus bord pour mettre un terme à cette attente.

Récemment, l'Etat italien a mis en place de nouvelles règles visant à obliger les navires des ONG à débarquer dans des ports très éloignés du lieu où sont menés les opérations de sauvetage. La conséquence est une très forte augmentation des kilomètres à parcourir pour aller débarquer les rescapés puis pour revenir dans la zone de recherche et de sauvetage, ce qui diminue considérablement nos capacités de sauvetage car nous nous sommes moins présents.

Malgré l'augmentation du nombre de naufrages, il y a de moins en moins de moyens et de facilités pour mener des opérations de sauvetage.

Selon l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, environ la moitié des migrants et réfugiés sont des femmes et des filles. Parmi elles, 1 femme sur 5 déclare avoir subi des violences. Dans quelle mesure sont-elles particulièrement vulnérables pendant leur migration ? Comment les protéger ?

Les femmes et les jeunes filles paient un lourd tribut dans la migration. Elles représentent la moitié des migrants mais leur mortalité est bien plus élevée que celle des hommes car elles sont davantage exposées aux violences. Dès le pays de départ elles ont plus de raisons de prendre le chemin de l'exil. En plus des situations de guerre, de conflits armés, de pauvreté, les femmes fuient également les violences domestiques ou conjugales, les mariages forcés ou encore la menace de l'excision pour leurs filles.

Une fois sur la route de l'exil, ces femmes sont sans protection car elles voyagent souvent seules. Elles sont donc particulièrement vulnérables et la proie des trafiquants, des réseaux de traite humaine.

Elles sont nombreuses à transiter par les centres de détention en Libye, où elles vivent l'horreur. Elles souffrent de malnutrition, d'absence d'hygiène et sont victimes d'abus, de torture, de viols à répétition. Cette

situation comporte des risques de grossesses non désirées et de maladies sexuellement transmissibles. Le viol est aussi le prix à payer pour fuir, pour payer les passeurs afin d'être autorisée à monter sur les bateaux de fortune et tenter la traversée de la Méditerranée.

Une fois sur les embarcations, la tendance est de rassembler les femmes au centre de l'embarcation, à priori pour les protéger. Or, le centre est justement l'endroit le plus dangereux car en cas de mouvement de panique, elles se retrouvent écrasées et étouffées. De plus, au fond des embarcations il y a souvent un mélange d'eau et de fioul extrêmement toxique dans lequel ces femmes vont baigner. Ce mélange très corrosif leur brûle la peau et les asphyxient. A bord de notre navire, ce sont les blessures que nous traitons en priorité avant que la brûlure ne se répande sur le reste du corps. Sachant que les femmes sont davantage exposées aux violences, nous leur prévoyons un soutien particulier.

La Fondation RAJA-Danièle Marcovici finance l'association afin qu'une sage-femme puisse intervenir à bord du bateau Ocean Viking. Pourriez-vous nous décrire le quotidien d'une sage-femme à bord, pendant une opération de sauvetage ?

Dans notre organisation médicale, nous avons un médecin, un coordinateur médical, une infirmière ainsi qu'une sage-femme. De nombreuses femmes rescapées sont souvent enceintes ou accompagnées de très jeunes enfants. La présence d'une sage-femme est donc indispensable.

A bord du navire, nous prévoyons deux abris non-mixtes et les membres masculins de notre personnel ainsi que les marins sauveteurs ne sont pas autorisés à entrer dans l'abri des femmes, afin qu'elles puissent se reposer sans se préoccuper de leur sécurité. Compte tenu des traumatismes qu'elles viennent de vivre, certaines sont en état de choc et de sidération et elles ont besoin de repos et de comprendre qu'elles sont en sécurité.

Lors de l'arrivée de ces femmes à bord, le premier travail de la sage-femme va être de faire un « tri » afin d'identifier les femmes les plus vulnérables, celles qui sont enceintes ou qui ont de très jeunes enfants. Les femmes qui en ont le besoin vont pouvoir bénéficier de consultations à la clinique. Dans l'espace réservé, la sage-femme va les recevoir et leur prodiguer les soins et le suivi particuliers liés à une grossesse ou des relations sexuelles non consenties. Des tests de grossesse sont mis à leur disposition ainsi que des traitements et dépistages de maladies sexuellement transmissibles ou encore des pilules abortives si elles souhaitent mettre un terme à un début de grossesse.

A bord, nous avons le matériel pour faire des échographies, ce qui est essentiel car la plupart d'entre elles n'ont jamais eu de suivi de grossesse et n'ont jamais vu de sage-femme. La consultation avec la sage-femme est l'occasion de se confier, d'être rassurée et réconfortée c'est une aide psychologique et médicale.

Afin de respecter la confiance des ces femmes, les témoignages recueillis par la sage-femme restent secrets et ne seront pas communiqués sans leur accord. Si les femmes le souhaitent, les informations médicales recueillies sont transmises lors du débarquement aux autorités sanitaires et aux associations compétentes pour établir un suivi médical. L'apport et le rôle de la sage-femme sont essentiels car celle-ci instaure un premier temps d'écoute et de bienveillance pour des femmes qui n'en ont peut-être jamais eu de leur vie.

13. Natascia Maesi

Recul des droits des femmes et des LGBTQI+ en Italie

Natascia Maesi est journaliste depuis 2001. De 2010 à 2015, elle a animé l'émission de radio "Au-delà des différences", diffusée sur Antenna Radio Esse. De 2010 à 2016, elle a collaboré avec le journal QN / La Nazione, pour lequel elle a rédigé une chronique en ligne dédiée aux questions LGBTQI+ et une chronique hebdomadaire dans le journal de Sienne portant sur la condition des femmes.

Au sein du Mouvement Pansexuel-Arcigay, elle est chargée des relations avec les institutions et le réseau des associations. Elle est également coordinatrice du groupe scolaire et fondatrice du réseau d'écoute et des premiers points d'accueil pour les personnes LGBTQI++ intitulé "Focalisons sur les différences/Espace sûr". Elle a dirigé l'équipe de communication de Toscana Pride.

Elle s'intéresse aux questions liées à la visibilité et à l'autodétermination des femmes lesbiennes, bisexuelles et trans au sein du Réseau des femmes d'Arcigay. Depuis 2016, elle fait partie du Réseau de formation d'Arcigay et depuis novembre 2018, elle est membre du secrétariat national d'Arcigay, avec la responsabilité des politiques de genre et de la formation.



Georgia Meloni, cheffe du parti nationaliste Fratelli d'Italia, est devenue Présidente du Conseil des ministres d'Italie en 2022. Quelles menaces la montée en puissance d'un parti d'extrême droite peut-elle représenter pour les droits des femmes ?

Être une femme ne suffit pas pour être le véritable allié des autres femmes ou plaider efficacement en leur faveur.

Le leadership de Meloni n'est indéniablement pas féministe, car il perpétue activement les structures de domination masculine en utilisant des méthodes et des outils stéréotypés et patriarcaux au lieu de remettre en question le système patriarcal lui-même.

Par exemple, dans son entrée en fonction, au lieu de garantir la mise en œuvre totale et efficace de la loi du 22 mai 1978, qui protège la maternité et le droit à l'interruption volontaire de grossesse, Meloni a déclaré son intention politique de protéger les droits des femmes en empêchant les femmes elles-mêmes d'avoir recours à des avortements sûrs.

En agissant ainsi, elle a mis en lumière plusieurs contradictions évidentes : elle a publiquement affirmé vouloir promouvoir activement la maternité, mais, lorsqu'elle arrive au pouvoir, elle n'a pas investi les fonds publics issus du Plan national de relance et de résilience italien

dans l'augmentation du nombre de crèches et dans l'adoption de mesures structurelles visant à réduire les écarts de genre. Bien qu'elle déclare officiellement aspirer à lutter contre les violences sexistes, Giorgia Meloni ne soutient pas, et pire encore, entrave ouvertement l'adoption de programmes éducatifs sur la diversité et l'équité, la santé sexuelle et reproductive, l'inclusivité SOGIESC et le consentement à l'école. Le gouvernement actuel est manifestement soutenu par des organisations et des mouvements anti-avortement, anti-LGBTQI+ et hostiles aux personnes transgenres.

Au mois de juillet 2023, 33 familles italiennes ont reçu un courrier des autorités les invitant à rayer de l'acte de naissance de l'enfant la mère non biologique. Pouvez-vous décrypter cet évènement ?

Le gouvernement de Giorgia Meloni a déjà déclaré la guerre ouverte aux familles LGBTQI+. Le gouvernement, par un abus flagrant du pouvoir institutionnel, a eu recours à la bureaucratie pour priver les parents de même sexe de leurs droits parentaux au lieu de les reconnaître. Le paradoxe est éloquent : tout en prétendant agir dans l'intérêt

supérieur des enfants, le gouvernement de Giorgia Meloni empêche les enfants de parents de même sexe de bénéficier pleinement de leur droit fondamental à l'identité. Une identité personnelle qui, selon la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle italienne, se développe progressivement et s'établit en vertu de la reconnaissance parallèle des deux parents au sein d'un environnement familial stable.

La circulaire émise par le ministre italien de l'Intérieur, Matteo Piantedosi, le 7 août, enjoignant aux conseils locaux de ne noter que les parents biologiques des enfants de couples de même sexe tout en laissant leurs partenaires dans une zone grise légale, était un geste politique clairement intimidant avec deux objectifs clairs : forcer

les procureurs à demander aux maires locaux de supprimer le nom du parent non biologique des actes de naissance des enfants de familles de même sexe ; traduire en justice les maires qui ont politiquement et administrativement opté pour l'enregistrement de la double parentalité dans des cas précédents. En conséquence, la vie quotidienne des familles homoparentales a été plongée dans l'incertitude, les enfants issus de couples de même sexe étant privés de la reconnaissance légale de l'un de leurs parents.

Dans le même temps, en l'absence persistante d'une loi nationale établissant les droits parentaux des couples de même sexe, les parents non biologiques n'ont d'autre choix que de se battre juridiquement pour la reconnaissance formelle et substantielle de leurs droits parentaux afin de pouvoir emmener leurs propres enfants à l'école, voyager à l'étranger avec eux ou recevoir des informations pertinentes sur la santé de leurs enfants lorsqu'ils étaient hospitalisés.

Par exemple, la ministre italienne de la famille, Eugenia Roccella, a suggéré aux parents non biologiques de couple de même sexe de demander une adoption spéciale dans le cadre d'une gestation pour autrui effectuée à l'étranger, étant donné que les techniques de procréation

médicalement assistée et l'adoption à part entière sont toujours interdites aux couples de même sexe en Italie. Or cette solution, publiquement approuvée par la ministre, représente une procédure longue de plusieurs années et coûteuse et n'est pas capable de résoudre des problèmes pratiques tels que l'obligation, toujours en vigueur en Italie, d'inscrire les noms d'un père et d'une mère sur la carte d'identité.

L'intention du gouvernement est d'annuler formellement et substantiellement toutes les familles qui ne correspondent pas au paradigme patriarcal de la seule famille nucléaire valide basée sur la coexistence d'un homme et d'une femme.

« Le gouvernement de Giorgia Meloni a déjà déclaré la guerre ouverte aux familles LGBTQI+. »

Quels autres dangers pourraient menacer la communauté LGBTQI+ italienne ?

Les villes italiennes n'ont jamais été intégralement sûres pour les personnes LGBTQI+. Étant donné que le gouvernement actuel propage de plus en plus la haine anti-LGBTQI+ au quotidien, les personnes LGBTQI+ sont exposées dans les rues chaque jour.

En l'absence de tout instrument juridique de lutte contre la discrimination, les personnes LGBTQI+ ont tendance à ne pas signaler les attaques homophobes auxquelles elles ont personnellement été confrontées, car elles ne se sentent pas protégées par le système public. Le gouvernement actuel encourage ce qu'il appelle la "liberté d'expression" en promouvant la diffusion généralisée du prétendu "droit" de haïr, d'insulter, d'offenser et d'attaquer les groupes minoritaires.

Nous nous attendons à ce qu'une persécution explicite cible les personnes transgenres et non binaires, qui font déjà l'objet d'une marginalisation croissante et d'un déni de leur droit à l'identité. Plusieurs tentatives visant à entraver l'introduction de programmes éducatifs inclusifs en matière de genre dans les écoles ont déjà été enregistrées dans toute l'Italie, faisant des écoles un véritable champ de bataille. En collaboration avec des organisations partenaires, le gouvernement actuel fait pression pour empêcher les organisations LGBTQI+ de sensibiliser dans les écoles, créant ainsi une panique sociale autour de la diffusion de la prétendue "théorie du genre" et incitant les directeurs d'école à ne pas adopter de programmes éducatifs sur l'éducation sexuelle complète. Ces programmes sont le moyen le plus efficace de lutter contre la violence sexiste.

Le rapport 2021 sur l'interruption volontaire de grossesse publié par le ministère de la santé italien montre que, en 2019, 67 % des

gynécologues ont refusé de pratiquer l'IVG au nom de la clause de conscience. Quelles mesures mettre en place pour permettre aux femmes de disposer de leur corps ?

Pour garantir un accès gratuit et sécurisé à l'avortement, il est essentiel de réduire de manière significative le nombre de médecins objecteurs de conscience travaillant dans les hôpitaux publics. La rareté de professionnels de la santé non-objecteurs, notamment les gynécologues, les anesthésistes et les infirmières, oblige les femmes à avoir recours à l'avortement dans d'autres régions d'Italie. Cependant, les avortements médicaux sont souvent encore refusés, et la contraception gratuite est garantie uniquement aux membres de certains groupes d'âge et dans certaines régions. De plus, la contraception d'urgence n'est pas encore obligatoire dans les pharmacies.



14. Alice Apostoly

Pouvez-vous définir ce qu'est le masculinisme ?

Le masculinisme est un ensemble de mouvements qui se constituent en Occident dans les années 80 pour défendre ce qui serait le droit des hommes dans une société qu'ils estiment désormais dominée par les femmes. Cela regroupe beaucoup de mouvements, de groupes et de formations diverses. L'idée est de retourner la rhétorique féministe pour y apposer des théories de crise de la masculinité.

Cela se traduit par un travail de lobbying vers les médias et des personnalités politiques.

La théorie de la crise de la masculinité vise à consolider cette certitude d'un statut de victime des hommes. C'est ce qui est à l'œuvre depuis #metoo

où les masculinistes tentent d'asseoir l'idée qu'ils n'auraient plus le droit d'entreprendre

des techniques de séduction au risque d'être dénoncés comme des agresseurs. C'est également l'idée que les femmes sont favorisées dans le mariage, dans le divorce et dans la garde des enfants. C'est un discours victimaire pour justifier une rhétorique et des discours misogynes.



il est difficile de donner une définition unique parce que ces mouvements masculinistes peuvent se retrouver dans différents cadres spatio-temporels. Il y en a en Afrique de l'Ouest, en Asie, les cibles peuvent être différentes, ainsi que les rhétoriques, parfois religieuses, parfois culturelles. Néanmoins les attaques menées sont relativement similaires, notamment sur le droit à l'avortement, le cadre législatif autour des violences sexistes et sexuelles et tout ce qui touche aux droits sexuels et reproductifs.

Quels sont les principaux sujets et préoccupations abordés par les masculinistes ?

Les idées principales qui trouvent échos dans ces mouvements sont liées à défense de la famille nucléaire hétérosexuelle qui est censée être un modèle de société qu'il faut défendre. C'est également le positionnement contre le libre choix des personnes à disposer de leur corps comme ils l'entendent, des rôles de genre bien définis et exclusifs. La femme doit faire ça, l'homme ça. C'est un discours binaire et sexiste de la division des tâches et des rôles genrés. Cela va, par extension, conduire à un mépris pour l'homosexualité voire une haine des LGBTI, un patriotisme anti-immigratoire et une position climato-sceptique.

Les mouvements masculinistes en ligne : comprendre et riposter

Alice Apostoly est co-fondatrice et co-directrice de l'Institut du Genre en Géopolitique. Elle est spécialiste de la diplomatie féministe et des enjeux de genre à l'international.

Quand on parle du discours masculiniste, c'est dans un premier temps la haine des femmes, la haine de la communauté LGBTI et tout ce qui relève d'une libéralisation. Parmi nos réflexions, on a étudié la porosité idéologique entre ces mouvements masculinistes et des partis politiques ultra-conservateurs avec des positionnements racistes, climato-sceptiques, militaristes et extrêmement libéraux.

Quel rôle jouent les forums en ligne, les blogs, les réseaux sociaux et d'autres plateformes numériques dans la diffusion des idées masculinistes ?

Ce que nous avons montré avec notre rapport *Contre les discours masculinistes en ligne*, c'est la responsabilité des entreprises de la "Big tech" qui fournissent ces plateformes de forum en ligne, blogs et réseaux sociaux où les discours masculinistes se développent. La responsabilité est à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, on va parler de discrimination technologique c'est-à-dire de l'idée d'un entre-soi social dans la création et dans la production d'outils de ces plateformes. On estime que 80 % des programmeurs en Europe sont des hommes. Dans les entreprises de la "Big tech", les femmes ne représentent que 24 % des effectifs. Cet entre-soi va créer des biais sexistes,

racistes, LGBTIphobes dans la gestion et le fonctionnement des entreprises, ainsi que dans les outils qu'elles créent. Par exemple, Chatbot a eu des discours misogynes remplis de clichés, il y a des stéréotypes en matière de ciblage

publicitaire pour Facebook. Un autre point qu'on a mis en avant, concerne la nécessité d'améliorer le travail de modération sur les réseaux sociaux. D'un côté, il est assumé par des algorithmes informatiques, biaisés et imprécis à cause de la discrimination technologique. De l'autre, les moyens alloués manquent cruellement. La troisième chose que l'on met en avant, c'est le fonctionnement des algorithmes par reproduction et suggestion. C'est-à-dire que pour un centre d'intérêt qui serait typiquement masculin, on va lui proposer du contenu qui statistiquement devrait lui plaire. Ce sont généralement des contenus d'influenceurs très virils à travers, par exemple, les jeux vidéo ou soit le sport. Finalement c'est un système de vase clos, peut déboucher sur des contenus ouvertement misogynes et discriminatoires. C'est comme ça que certaines communautés sont très ouvertement gangrénées.



Enfin, nous soulignons que la marchandisation des contenus et des données est un frein à la régulation des contenus haineux produits par les masculinistes et garantit leur développement. Les discours de haine deviennent ainsi viraux puis fédèrent et génèrent du chiffre pour les plateformes.

Existe-t-il des initiatives ou des actions concrètes entreprises par les masculinistes ?

Le masculinisme étant un ensemble de mouvements, il est difficile de dire s'il y a des actions concrètes ou des initiatives. Néanmoins, régulièrement, ils mènent des actions de cyberviolence. L'idée est de décrédibiliser, humilier, voire détruire les victimes qui sont principalement des femmes et des personnes âgées. Ces attaques entraînent des conséquences graves sur la santé mentale, la vie personnelle, professionnelle et familiale des victimes. Les auteurs peuvent également publier en ligne des données comme l'adresse et le numéro de téléphone. Cela peut mener à des intimidations physiques, des visites au domicile...

Il y a aussi eu des mouvements de violence masculiniste, revendiqués par une communauté masculiniste : les incels. Je pense notamment aux tueries qu'il y a eu à Montréal en 1989, en Californie en 2014, à Toronto en 2018, au Royaume-Uni en 2021. Ces mouvements fomentent une haine ayant des conséquences concrètes sur la sécurité de leurs cibles mais également sur la sécurité nationale.

Selon vous, quelles sont les meilleures solutions pour contrer les discours masculinistes ?

Notre rapport présente 5 axes thématiques comprenant une quarantaine de recommandations clés en mail.

1. Renforcer l'arsenal juridique politique et assumer un fort soutien financier en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Les violences en ligne font partie d'un continuum de violence. Ce continuum démarre dans la vraie vie et se perpétue dans l'espace numérique. Il faut intégrer cette lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les politiques publiques du numérique. Cela implique de surveiller, réguler, tenir responsable les entreprises de la tech de leur modération.
2. Soutenir les organes de régulation européen, et mettre en place des sanctions envers les Etats membres qui ne respecteraient par les lois, notamment le Digital Service Act.
3. Réguler les multinationales et demander une vraie transparence et une collaboration avec les pouvoirs publics.
4. Soutenir et protéger les associations et activistes féministes et LGBTI. Ce sont elles qui font le travail d'alerte, de prévention, de plaidoyer, et d'accompagnement des victimes. Pour l'instant, c'est grâce à ces associations que cette lutte existe.
5. Finalement, sensibiliser les citoyens et citoyennes non seulement à ces discours masculinistes, mais aussi leur donner des moyens de se défendre et notamment se défendre face au au cyber-harcèlement, aux cyberviolences.





15. Fatima Le Griguer

Au cœur d'une unité médicale spécialisée sur les violences conjugales, sexuelles et intrafamiliales

Psychologue clinicienne exerçant à l'hôpital public depuis plus de 17 ans, Fatima Le Griguer est coordinatrice et fondatrice de l'USAP (Unité Spécialisée d'accompagnement du Psycho traumatisme) depuis 2016.

Vous avez créé en 2016 l'USAP (Unité spécialisée d'accompagnement du psychotraumatisme), spécialisée dans l'accompagnement des victimes exposées aux violences conjugales, violences sexuelles et intrafamiliales. Pouvez-vous présenter cette unité ? Comment et pourquoi l'avoir créée ?

Cette unité a été créée en tant qu'unité fonctionnelle d'un établissement hospitalier rattaché à la psychiatrie adulte en 2007. J'ai exercé l'accueil des victimes de violences aux urgences de 2002 à 2014. Il m'a semblé important de développer des outils de dépistage des violences conjugales pour accompagner les victimes, organiser des débriefings et proposer des thérapies particulières. J'ai dû me former à des thérapies et travailler avec un large réseau pluridisciplinaire, une nécessité absolue.

Ainsi est née l'idée de créer une unité fonctionnelle à l'hôpital, étendue ensuite au groupement hospitalier. Aujourd'hui, nous sommes présents dans trois hôpitaux : Aulnay, Montreuil et Montfermeil. Nous accompagnons les victimes de violences concernées par un psycho-trauma, majoritairement des femmes à 89 %, mais aussi environ 11 % d'hommes. Nous recevons principalement des victimes de violences conjugales, violences intrafamiliales et violences sexuelles. Nous prenons également en charge les deuils traumatiques, la souffrance au travail, les

agressions, les accidents de la route et les catastrophes collectives.

En 2016, nous avons créé cette unité avec une psychologue et une secrétaire. Nous voulions l'élargir et avons candidaté à l'appel à projet sur le développement des centres régionaux de psycho-trauma. Nous avons été labellisés comme centre régional de psycho-trauma Paris Nord avec Avicenne. Nous intervenons géographiquement sur les départements 95, 77 et 93 et toute la région pour ce qui concerne les violences faites aux femmes.

Depuis avril 2020, nous avons mis en place une permanence juridique puis une permanence policière avec des policiers formés recueillant les plaintes des personnes victimes à l'USAP.

En termes de prise en charge, nous avons une double articulation. L'une est immédiate, en tant qu'unité liaison, interagissant avec les autres services. Chaque psychologue a une plage horaire d'urgence prévue dans la semaine. Les services de l'hôpital nous contactent pour accueillir une victime pour une première prise en charge, évaluant la situation de la personne. Nous avons une démarche de protection et de conscientisation des violences faites aux femmes, envisageant l'hospitalisation nécessaire, notamment pour les femmes avec enfants.

Notre second axe de prise en charge concerne davantage pour des traumatismes anciens. Il consiste à organiser des thérapies centrées sur la régulation émotionnelle, par exemple avec l'emdr (Eye Movement Desensitization Reprocessing), l'hypnose ou les TCC. L'objectif est de raccrocher des images traumatiques à des émotions particulières ainsi qu'à un ressenti corporel. Ces thérapies sont individuelles et recommandées par l'OMS.

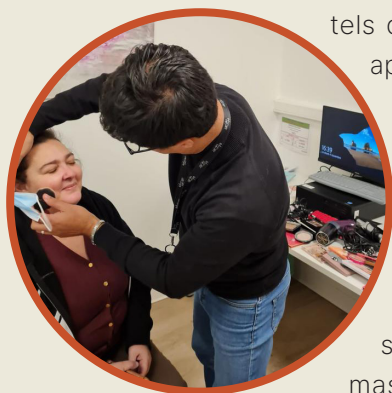
Nous avons également développé différents groupes de parole au sein de l'unité : deux sur les violences conjugales, un axé sur les violences intrafamiliales, un autre sur les violences sexuelles, ainsi que des groupes sur les deuils et la souffrance au travail.

Pouvez-vous nous présenter le parcours d'une victime, de son arrivée à sa sortie de l'unité ? En quoi ce parcours est-t-il adapté aux besoins des victimes ?

Nous proposons divers ateliers, tels que des ateliers psychosensoriels combinant l'hypnose de groupe avec des médias artistiques, comme la peinture et l'argile, pour explorer des émotions spécifiques. L'argile permet de travailler le sens du toucher en associant des émotions à des réalisations sculpturales, tandis que la peinture utilise des couleurs pour représenter des émotions, par exemple, le noir et le rouge pour la colère. Ces ateliers mixtes favorisent la socialisation et le développement des compétences sociales, aidant les femmes victimes de violences à gagner en confiance et en estime de soi.

Certains de nos collègues coaniment des ateliers avec des intervenants extérieurs, tels que la sophrologie ou des approches psychocorporelles.

Nous proposons également un atelier socio-esthétique dirigé par une esthéticienne et un psychologue pour travailler sur l'image corporelle et l'estime de soi à travers des soins, des massages, du maquillage et des coiffures. Nous avons l'intention



d'ouvrir prochainement un atelier de coaching en image pour aborder la posture et le style vestimentaire, notamment pour les entretiens d'embauche.

De plus, nous offrons un atelier de boxe thérapie pour aider les patients à exprimer des émotions difficiles à verbaliser et à renforcer leur maîtrise de soi. L'objectif de tous ces ateliers est d'armer les patients d'outils pour une utilisation autonome dans leur vie quotidienne et leur insertion professionnelle.

Nos prises en charge débutent généralement à 16/17 ans, en particulier pour les jeunes filles impliquées dans la prostitution des mineures, qui participent fréquemment aux groupes de parole sur les violences sexuelles. La durée de la prise en charge varie en fonction de la problématique. Les traumatismes simples, comme les agressions de rue, nécessitent généralement une ou deux séances pour un rétablissement rapide. Cependant, pour les violences intrafamiliales, les violences conjugales ou les violences sexuelles répétées, les traumatismes sont plus profondément enracinés, demandant des thérapies individuelles et collectives pour traiter tous les aspects du traumatisme.

Dans certains cas, des comorbidités antidépressives compliquent la prise en charge, nécessitant une stabilisation préalable avant d'entamer une thérapie. Nous adaptons notre approche en fonction de la situation, proposant différentes techniques thérapeutiques. Notre objectif est d'adapter la prise en charge pour chaque individu.

Quels sont vos constats sur les violences conjugales, sexuelles et intrafamiliales en France ?

Même si généralement on parle surtout de violences conjugales, les violences intrafamiliales concernent aussi les enfants et les violences que peuvent subir les mères par leurs enfants.

Nous avons de plus en plus de situations où l'on rencontre des femmes vivant la violence de leurs enfants ou vivent ces violences à un âge avancé. Après avoir vécu la violence du mari, elles vivent aussi celles des enfants.

Concernant les violences sexuelles nous pouvons remarquer que depuis #Metoo, la parole s'est libérée, mais l'accompagnement des victimes est difficile, les structures de soins ne sont pas assez nombreuses, à la fois pour les violences sexuelles et conjugales mais aussi intrafamiliales.

La plupart des professionnels de santé ne sont pas suffisamment formés, à la fois sur le psycho-trauma et sur les mécanismes en jeu dans les violences conjugales et intrafamiliale. De plus, pour travailler sur ces questions là il faut mobiliser un réseau, ce qui n'est actuellement pas le cas. Beaucoup de gens travaillent en vase clos et n'ont pas forcément d'échanges avec d'autres professionnels.

De plus, financièrement ces acteurs ne sont pas assez soutenus. Je le constate notamment en tant que présidente de l'association que j'ai créée afin de lever des fonds pour financer les animations de groupes et les interventions d'invités. Dernièrement, nous avons organisé un séjour thérapeutique qui a pu être mis en route grâce à l'association. Nous manquons de financements pour pouvoir créer de nouveaux postes et organiser des prises en charge.

Je pense aussi que la prévention n'est pas assez efficace, les professionnels ne sont pas assez formés. Il y a donc beaucoup de choses à faire.

Selon vous, comment la justice pourrait-elle davantage protéger les victimes de violences ?

Il est crucial de préparer les victimes à l'éventualité d'un classement sans suite, car cela peut avoir un impact traumatisant sur elles, les privant de reconnaissance et sapant leur confiance en la justice. Pour pallier cela, nous cherchons des méthodes alternatives, tels que les groupes de parole, qui permettent aux victimes de se sentir moins seules en rencontrant d'autres femmes ayant vécu des expériences similaires.

Le classement sans suite dans les affaires de violences sexuelles est éprouvant sur le plan émotionnel. Il nécessite une préparation pour un éventuel procès ou une décision judiciaire. Certaines femmes envi-

sagent d'abandonner, mais nous les encourageons à prendre une pause, à suivre des séances de reconstruction avant de décider de poursuivre.

On constate néanmoins des améliorations dans les procédures de dépôt de plainte, notamment grâce au développement d'espaces de rencontre dans les hôpitaux, favorisant la communication entre la police et les victimes.

Cependant, en ce qui concerne le traitement des situations de violence, il persiste une asymétrie, où la parole de la victime est confrontée à celle de l'agresseur. Les agresseurs ont souvent plus de ressources pour se défendre, tandis que les victimes, souvent en difficulté financière, ont du mal à accéder à une défense adéquate. Pour remédier à cela, nous travaillons sur la constitution d'une liste d'avocats spécialisés dans l'accompagnement des victimes, facilitant ainsi leur accès à la justice.

La formation du personnel judiciaire est une nécessité absolue. Il est essentiel de comprendre les impacts du contrôle coercitif sur la santé physique et mentale des victimes. Ignorer les signaux que présentent les victimes, comme des symptômes sur leur santé ou des troubles cognitifs, peut être préjudiciable. Les victimes peuvent se sentir accablées et angoissées, tandis que les agresseurs conservent leur contrôle. Une compréhension plus approfondie des traumatismes est cruciale pour une justice équitable.

J'ai notamment fait partie du groupe de travail de justice lors du Grenelle, avec le groupe d'Isabelle Lonvis-Rome, qui a beaucoup travaillé sur la question de l'emprise. Je fais partie aussi du CNVIF, le comité national des violences intrafamiliales, où là aussi, il y a une réflexion sur la prise en charge des violences. Dans ce cadre, j'anime des journées aussi pour sensibiliser un maximum les professionnels. Nous avons, entre autres, convié des professionnels de la justice à cette journée qui aura lieu le 16 novembre. La démarche, c'est de mener une réflexion pluridisciplinaire sur ces sujets-là pour faire avancer les prises en charge.

16. Solène Dukrétot

Comprendre l'écoféminisme



© Felicity Price

Solène Dukrétot est une journaliste, co-créatrice de l'ancien collectif écoféministe Les Engraineuses, et co-fondatrice du collectif écoféministe Les Volonterres. Elle publie avec Alice Jehan en 2020 : *Après la pluie – comprendre l'écoféminisme en 60 témoignages militants : sororité, justice sociale et climatique, leadership, spiritualité, écologie, société du care, décolonisation, sorcière, poésie* (Tana Editions).

Pourquoi est-il important de lier féminisme et écologie ?

Pour répondre à cette question, je vais citer une expression qui revient fréquemment quand on parle d'écoféminisme : « Qui voudrait la part égale d'un gâteau cancérigène ? », c'est-à-dire, à quoi bon sauver la planète si dans ce processus nous mettons une fois de plus de côté la moitié de la population mondiale et vice-versa, pourquoi se battre pour l'égalité si la planète ne peut plus être vivable à cause du changement climatique et de la pollution ?

Un exemple de militante écoféministe ?

Wangari Muta Maathai est une femme kenyane qui s'est battue pour les droits de la forêt dans les années 80. Elle s'est à l'époque rendu compte que le président de son pays vendait illégalement les forêts de sa région à des industriels pour notamment construire des raquettes de tennis. Cette exploitation a bouleversé l'écosystème de la biodiversité et l'écosystème social de son territoire : l'été, la forêt pompe l'eau du sol et freine la désertification et pendant la mousson, elle régule le système d'écoulement des eaux. L'arrivée des industriels a provoqué la mort des arbres. Les petits agriculteurs n'ont plus été en capacité de subvenir à leurs besoins car l'agriculture n'était plus viable du fait des inondations et sécheresses. Les maris ont dû quitter femme et enfants pour chercher du travail en ville, les laissant à la proie de la violence des mercenaires.

Pour remédier à cette situation, Wangari Muta Maathai a mobilisé les femmes de cette région pour sauver les arbres en s'y enchaînant. Les autorités locales ont tenté des= les arrêter par la violence, en assenant leurs corps de coups. Cet épisode a jeté sur leur combat un coup de projecteur médiatique international, ce qui a permis de lever des fonds afin de mener une campagne de reforestation de cette région. Wangari Muta Maathai a ensuite mobilisé les femmes une seconde fois pour replanter les arbres.

En quelque temps, l'écosystème et la biodiversité ont été restaurés et les maris ont été en mesure de revenir au village afin de remettre en place les cultures locales.

Pourquoi l'écoféminisme est-il d'actualité ?

Si on observe aujourd'hui une réémergence de l'écoféminisme en Europe, c'est notamment parce que la COP21 en 2015 a permis de faire monter en connaissance et compétences les Français sur les questions écologiques. Par la suite, les vagues #Metoo et #Balancetonporc ont révélé au grand jour les sujets féministes. Maintenant, les gens sont familiarisés avec ces questions ce qui permet de mieux envisager la co-construction de projets autour de ces deux thématiques, de façon imbriquée.

Des conseils pour s'engager ou apprendre ?

Pour les personnes qui souhaitent s'engager et/ou en apprendre plus sur l'écoféminisme, de nombreux podcasts existent sur le sujet. Avec les Engraineuses, il y a des années, nous avons sorti l'ouvrage *Après la pluie, horizons écoféministes* qui expose les différentes branches de l'écoféminisme. Il est également possible de s'engager par des petits gestes du quotidien même si ça ne change pas la phase du monde. Cela permet d'avoir un point de départ et de voir vers quoi on souhaite s'engager : par exemple, par l'achat de produits issus du commerce équitable, permettant aux femmes des pays du Sud d'être justement rémunérées et aux enfants originaires de ces régions d'aller à l'école.

Pour aller plus loin, il est aussi possible de rejoindre des collectifs, des festivals, d'intégrer les sphères de décision ou encore de créer des projets en intrapreneuriat.

17. Ayshka Najib

Être jeune et s'engager en faveur du climat



Ayshka Najib est une activiste âgée de vingt ans œuvrant pour la justice climatique aux Emirats Arabes Unis.

Elle travaille avec Fridays for Future Mapa qui agit dans les zones où se situe le plus grand nombre de personnes affectées par le changement climatique. Elle est la représentante jeunesse de l'UNICEF des Emirats Arabes Unis et elle travaille également avec ONU Femmes et Génération Égalité en tant que responsable de la coalition d'action Feminist Action for Climate Justice.

Comment vous êtes-vous engagée sur ces sujets ?

Mes actions en tant qu'activiste ont commencé lorsque j'avais quinze ans. Après avoir pris connaissance de la crise climatique, j'étais déterminée à faire quelque chose pour ma communauté. En effet, lorsque je séjournais en Inde avec ma grand-mère, ma ville natale a été frappée par l'une des pires inondations. J'ai vu en temps réel les dévastations et le cauchemar de devoir évacuer notre ville. C'est à ce moment-là que j'ai pris conscience de l'ampleur du problème. Nous devons nous organiser politiquement pour transformer le système et agir pour le climat, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, du local au mondial.

« J'étais déterminée à faire quelque chose pour ma communauté. »

Quelles sont vos prochaines ambitions ?

Mon ambition est de créer un espace pour les jeunes qui se mobilisent et défendent le changement pour l'action climatique. Nous devons nous réunir et faire pression sur les politiques pour devenir nous aussi co-créateurs et co-dirigeants des programmes et des activités de justice climatique qui sont mis en œuvre dans notre pays.

Comment pensez-vous atteindre ces ambitions ?

Je pense que cette ambition peut se réaliser en travaillant avec des acteurs clés des décisions politiques pour mettre en œuvre un programme d'éducation au changement climatique dans toutes les écoles et ainsi donner des outils aux jeunes pour construire des politiques relatives au changement climatique.

Quels défis rencontrez-vous en tant que jeune femme activiste dans ce domaine ?

Sur l'ensemble des fonds philanthropiques mondiaux consacrés au climat, moins de 0,76% vont aux mouvements climatiques menés par les jeunes et seulement 0,01% sont consacrés à la lutte contre le changement climatique et à l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est l'un des plus grands défis, car nous trouvons qu'il est extrêmement difficile de soutenir nos mouvements et d'étendre notre travail. Nous avons le sentiment que nous continuons à être exploités pour notre expertise et nos réalités vécues.

18. Geneviève Pruvost

Le féminisme de subsistance contre la crise climatique



Geneviève Pruvost est directrice de recherche au CNRS. Elle est l'auteur de "Quotidien politique. Féminisme, écologie, subsistance" (Paris, la Découverte, 2021) et de l'article "Changer d'échelle : penser et vivre depuis les maisonnées " (Les terrestres, 5 janvier 2022).

Vous avez travaillé et écrit sur le féminisme de subsistance/l'écoféminisme vernaculaire. Pourriez-vous rapidement expliquer de quoi il s'agit?

Le féminisme de subsistance s'appuie sur la matérialité du monde (proche du féminisme matérialiste et matériel). La subsistance, ce sont toutes les activités qui permettent d'assurer des fonctions vitales en restant en prise directe avec les matières de son milieu de vie, de sorte à assurer la reproduction de la vie de tous les habitant.e.s humain.e.s et non-humain.e.s de ce milieu de vie. Ce travail de subsistance ne peut pas être délégué à des machines et des usines à l'autre bout de la planète.

La caractéristique de ce féminisme, c'est qu'il met en avant le fait que les femmes sont très souvent placées en première ligne de ce travail de subsistance dans les sociétés du Nord où les hommes ont été les premiers happés par la société de consommation-production. La division du travail en monde industriel est très différente de celles des sociétés paysannes (qui sont plus précisément des sociétés de paysans et d'artisans) où peu de gens peuvent s'extraire de la tâche nécessaire d'assurer les besoins de base. Aujourd'hui s'est imposée l'évidence d'une inégale répartition de ce travail qui est assigné aux femmes via le travail domestique dans les pays du Nord, et à des ouvriers et des paysans dans les pays du Sud.

Le féminisme de subsistance permet d'aller ainsi au-delà de l'injuste et inégale répartition du travail domestique entre hommes et femmes en introduisant une approche historique qui inclut l'histoire de la colonisation, de l'exode rural et de la stratification sociale entre métiers en col blanc et en bleu de travail. Maria Mies et Veronika Bennholdt-Thomsen insistent ainsi sur le fait qu'il y a une inégale répartition du travail de subsistance à l'échelle planétaire, entre les hommes et les femmes, paysan.ne.s et non-paysan.ne.s.

Quel est le but de ce féminisme de subsistance ?

Le but de ce féminisme est de s'opposer à ce qu'on « ringardise » ce travail et d'en faire un levier majeur de l'égalité face à l'injustice environnementale, parce que seul le travail quotidien de subsistance permet de rester en lien et en état de veille sur tout un écosystème, des ressources régionalisées.

Ce féminisme souligne que le travail de subsistance est un travail qui permet une autonomie, un soin des proches mais aussi un soin écologique (proche de la matière). Remplacer ce travail de subsistance par un travail de consommation est le projet de l'industrie capitaliste. Les conséquences sont immédiates, les conditions de vie d'une grande partie de population de la planète se trouvent directement impactées dans leur autonomie. Or c'est un travail essentiel qui doit être repartagé, redistribué, revalorisé [NB : comme pour le "care"] : il faut inclure l'attention portée sur la matérialité de la fabrique du monde ; avoir un rapport au monde vivant qui ne peut pas être qu'intermittent etc. Cela implique donc un travail suivi, un arpentage quotidien, un rapport au lieu, une nouvelle manière de faire société.

Pourriez-vous donner un exemple concret d'action ou mode de vie/produire/consommer que prône cet écoféminisme ?

Le travail de subsistance subsiste même dans nos sociétés industrialisées ; ce n'est pas quelque chose qui a disparu de nos existences ! Par exemple, un bon repas maison fait avec les produits du jardin, cela requiert de l'attention à tous niveaux. C'est du reste si important que cela reste un critère d'évaluation ordinaire du bien vivre, à l'époque moderne.

Un autre exemple : l'activité vivrière, avec le jardin ouvrier où le potager est investi par les mouvements écologistes locaux qui luttent contre la destruction des jardins. Ils réclament des terres pour relancer ceintures maraîchères, jardins urbains proches de là où les personnes habitent.

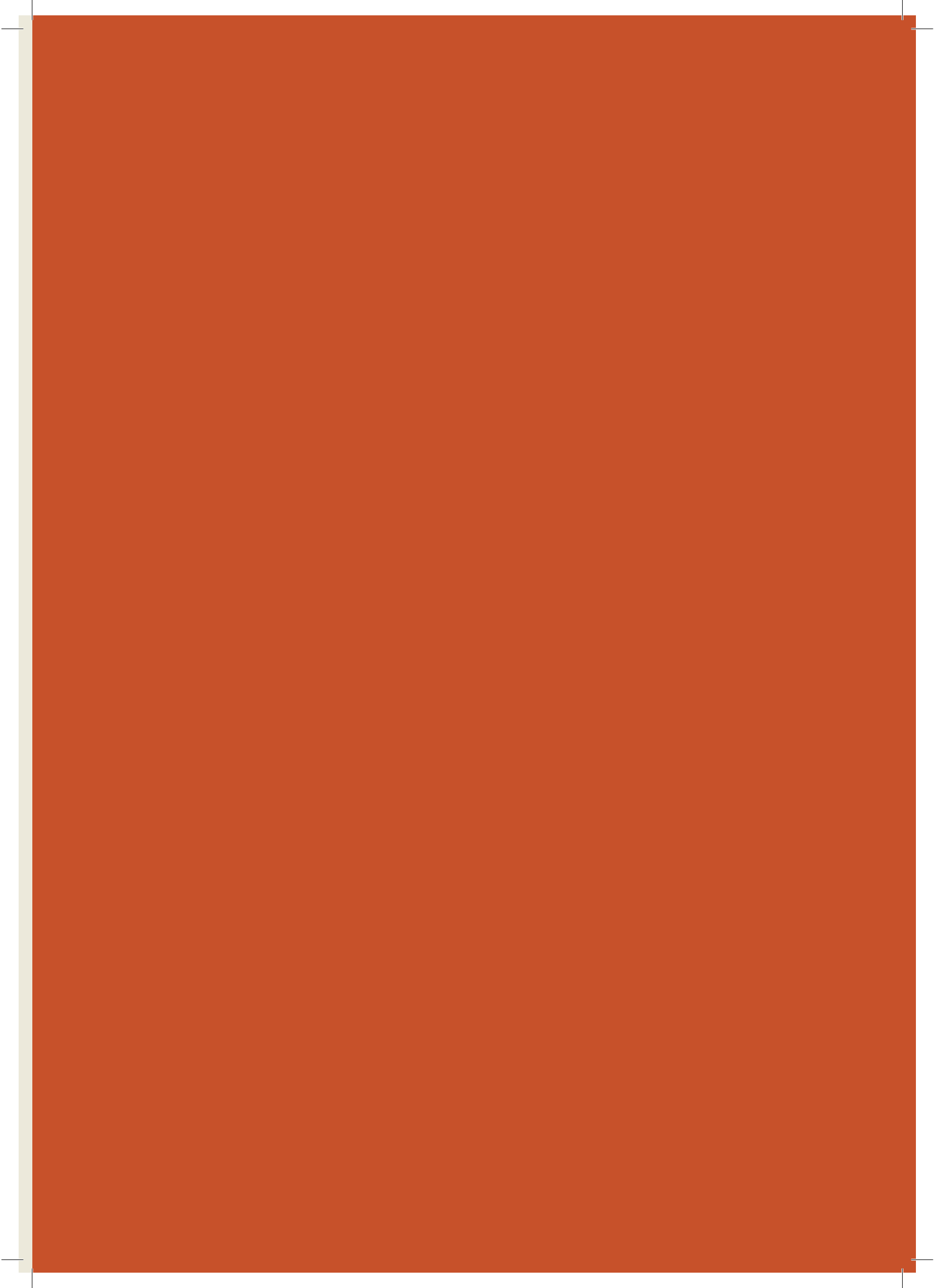
Cela permet d'accueillir tous les publics, et de créer des rencontres interculturelles. Ce n'est pas un hasard si les femmes se trouvent tout particulièrement sur ce front de revendications de petits lopins de terre. Elles sont socialisées à ce type d'actions modestes, en lien avec l'activité domestique, pourtant indispensable pour lutter contre l'artificialisation et l'accaparement des terres. L'enjeu est d'étendre ce concernement à toute la population – et se détacher de l'idée de gagner plus d'argent. Cette revendication est potentiellement de vaste amplitude car elle conduit à une réforme foncière pour la réaffectation de la fonction et de l'utilité des terres : agriculteurs et agricultrices, artisans et artisanes qui défendent une perspective de subsistance demandent à avoir des champs ou des ateliers de taille décente et accessibles pour faire quelque chose de substantiel – et non du greenwashing.

Que peut nous apprendre cet écoféminisme et ses pratiques dans la lutte contre la crise climatique et écologique globale?

Ce féminisme est un écoféminisme qui dénonce l'oppression patriarcale que constitue l'alignement des carrières et des modes de vie sur le modèle du salarié « breadwinner » capitaliste et les ravages que constituent la relégation du travail de subsistance à du do-it-yourself de loisir ou à une exploitation d'ouvrier.e.s, tout particulièrement dans les Sud.

Dans ce courant méconnu du féminisme, il n'y a pas d'action politique sans mise en pratique immédiate, qui rejoint un certain nombre de modes d'actions anarchistes (l'action directe, la voie de fait, l'occupation de lieux), en ajoutant une approche féministe d'absence de hiérarchie entre les petits gestes et les mobilisations qui engagent un rapport de force frontale.

Le féminisme de subsistance s'oppose à la spécialisation de quelques-uns qui se tuent à la tâche pendant que d'autres s'en éloignent. L'émancipation passe par la voie du partage de subsistance – un partage empuisantant et joyeux.





www.fondation-raja-marcovici.com

Abonnez-vous à notre newsletter !



fondation@raja.fr